

LE CULTIVATEUR

L. J. TARTE & FRIERE, Propriétaires

J. ISRAEL TARTE, M.P., Redacteur en chef.

ADMINISTRATION : 1596 Rue Notre-Dame

JUSTICE EGALE!

Les orateurs de la législature du Nord-Ouest qui suppriment les écoles catholiques et françaises, garanties par la constitution, s'occupent de force le 22 de ce mois, si elles ne sont point dévouées par le gouvernement fédéral.

Pas un journal ministériel français n'a écrit un mot pour demander que justice soit rendue à nos compatriotes. Et les députés! Oh, ils s'occupent du "parti" de patronage, de piotins et d'eux-mêmes.

Le cabinet Thompson a le droit certain, incontesté d'agir. Nous le mettons en demeure, au nom des milliers de citoyens qui nous lisent.

Si une minorité anglaise était en cause, il n'y aurait point d'hésitation. Justice égale, messieurs!

Complete justice

Ceux d'entre nous qui ont défendu l'Alliance Française, qui ont proclamé l'excellence de cette association, ont été traités de mauvais catholiques par certains journaux et même, nous regrettons de le dire, par quelques prêtres qui se sont laissés prendre aux dénonciations d'écrivains dépourvus de connaissances sur le sujet qu'ils abordaient.

M. Fréchette, pris à partie dans le déplorable pamphlet du Père Lacasse, vient de publier un article qui fait complète justice de toutes les faussetés qui ont été dites. Mentionnant les noms de ceux qui sont membres de l'Alliance Française, il dit :

"Je puis vous citer, par exemple, le nom de S. E. le cardinal Thomas, primat de Normandie, archevêque de Rouen, qui est notre secrétaire perpétuel, et qui languit récemment une lettre pastorale recommandant à son clergé et à son peuple de nous joindre."

Il y a encore Mgr Léot, archevêque de Bordeaux, qui est le président d'honneur de sa section.

Il y a encore S. E. le cardinal Du Bois, de Toulouse.

Parmi les archevêques, nous avons : Mgr Clément, archevêque syrien de Damas.

Mgr Haggiar, archevêque de Haoussa.

Mgr Messadid, archevêque de Tripoli.

Mgr Mladinof, archevêque de Salonique.

Mgr Constantin, archevêque de Mételin.

Mgr Grégorias, archevêque de Jérusalem.

Mgr Najin, archevêque de St-Jean d'Arz.

Mgr Hoyek, archevêque maronite d'Arz.

Mgr Fontana, archevêque d'Alibi.

Mgr Combe, évêque de Constantine.

Mgr Fuzet, évêque de Beauvais.

Mgr Dubourg, évêque de Moulins.

Mgr Batifolier, évêque de Mendis.

Mgr Meignan, évêque de Tours.

Mgr Le Roy, évêque d'Alinda.

Mgr Robert, évêque de Marseilles.

Mgr Courret, évêque d'Agon.

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

Mgr Gaussant, évêque de Perpignan.

Mgr Galibert, évêque de Santorel, Grèce.

Mgr Mohakade, évêque de Balbec.

Mgr Bonetti, évêque de Constantinople.

Mgr Géragiry, évêque de Banéas.

s'évanouir et que votre excellent ouvrage obtiendra tout le succès que vous lui souhaitez et que je lui souhaite très sincèrement."

Veillez, monsieur, agréer, etc. etc. A. V. F. ARCH. DE BORDEAUX.

Il n'est guère besoin de commentaires, et présence de pareils faits.

L'Alliance Française se compose de catholiques et de protestants d'origine française. Son objet est la propagation de la langue française dans le monde entier, par tous les moyens qui peuvent fournir une organisation qui recrute dans les classes les plus élevées de la société civile et religieuse. L'Alliance est déjà venue au secours de nos compatriotes acadiens du Nouveau-Brunswick.

Au congrès national du 24 juin, à Montréal, il s'est agi d'établir une fédération canadienne-française, qui s'affilieraient avec l'Alliance Française de France, dans le but de protéger notre langue, d'obtenir de l'aide financière, etc.

Le projet de constitution comportait que pour être membre de la fédération il faudrait être catholique. Nous finies observer que cette condition serait un obstacle à l'affiliation avec l'Alliance Française qui se compose de protestants et de catholiques, et le congrès se rangea unanimement à cet avis.

Le débat fut transporté dans la presse et provoqua de violentes polémiques. Les hommes de bonne foi, sauront désormais à quoi s'en tenir.

Qu'ont maintenant à dire ceux qui nous ont attaqués? Ils ont parlé et écrit à l'aveugle, à tort et à travers, mettant en avant d'autres plus importants qu'eux dans la plus fautive des situations.

Si, avant de parler, il faut réfléchir, avant d'écrire des livres et mêmes des articles de journaux, il est important de savoir si l'on dit la vérité. Plus est élevée la position de celui qui tient la plume, plus grande est sa responsabilité lorsqu'il commet des erreurs et des injustices graves.

Ainsi, voyez dans quelle pénible posture se trouve aujourd'hui le Père Lacasse, qui a dénoncé l'Alliance Française comme une association "dont les règlements défendent de parler de Jésus-Christ et de soutenir ses droits dans ses assemblées."

Nous savions, le 24 juin, que l'Alliance Française recevait le haut patronage et les encouragements de l'Épiscopat de France—parce que son objet et sa fin sont uniquement de propager et de défendre la langue française dans le monde.

Nous savions que les Canadiens français du Manitoba, du Nord-Ouest, des Provinces Maritimes ont besoin de secours financiers.

Nous avons voulu leur venir en aide, prendre les moyens pratiques d'empêcher la ruine des écoles françaises dans ces régions, où nos compatriotes sont entourés et enveloppés d'influences hostiles, où ils sont obligés de payer l'impôt pour les écoles protestantes et de maintenir à leurs frais leurs écoles catholiques.

Notre pensée a été comprise par le plus grand nombre, et nous considérons comme un simple accident—un accident pénible, si vous voulez—les pages signées par le Père Lacasse, faute de renseignements sur une matière qu'il n'avait point étudiée.

J. I. T.

DE LA PRISE!

Le discours de M. L. P. Pelletier a été servi en supplément à toute la presse ministérielle, gratuitement. Oh, que c'est commode d'être du bon côté, près de l'assiette aux confitures!

Qui a payé le coût de ce supplément?

Il n'y a pas de discours ou d'écrits pour expliquer comment il se fait que le gouvernement a lié la Province à la responsabilité du prix d'achat, du coût des réparations, quand les Seurs offraient de construire un asile à leurs dépens.

Les propriétaires de l'Asile de Beauport avaient de la prise sur les ministres, en vérité!

COLONISATION

Une importante société de colonisation s'est formée à Montréal dans ces derniers temps. Elle a à sa tête M. le Dr Brissou, M. le Dr Tassé, M. G. A. Drolet, M. Tarte, etc.

Nous en suivrons avec soin les travaux et les développements.

L'agriculture et la colonisation : voilà à politique par excellence pour notre Province.

Le banquet Laurier

La démonstration que les citoyens de Québec voulaient depuis longtemps faire en l'honneur de M. Laurier, a eu lieu à l'hôtel Frontenac, jeudi dernier, au soir. Elle a été en tous points digne de celui auquel elle était offerte et de ceux qui en avaient conçu l'idée. Il y avait autant de convives que la salle des banquets de l'hôtel Frontenac en pouvait contenir, et le comité a été obligé d'arrêter à bonne heure la vente des billets.

La table d'honneur était présidée par l'hon. M. Joly de Lotbinière, qui avait à sa droite M. Laurier et à sa gauche M. Marchand, chef de l'opposition dans la législature.

Après les santés officielles à la Reine, au gouverneur-général, au lieutenant-gouverneur, est venue celle de M. Laurier. L'éminent orateur n'a jamais parlé avec plus de force et d'éclat qu'en cette circonstance. Son discours, prononcé après notre réflexion, s'adresse au pays entier. Au milieu de l'abaissement des caractères, il fait bon applaudir un homme qui a le courage de mettre les choses en leur place et de les appeler par leur nom. M. Laurier est un esprit essentiellement progressif, mais modéré, tolérant, mais ferme dans l'accomplissement de ce qu'il croit être son devoir.

Le chef de l'opposition s'est hautement prononcé pour le développement et le perfectionnement de nos institutions, et pour une fédération commerciale de tous les peuples d'origine anglaise, y compris celui des États-Unis.

Il a protesté contre le fanatisme, d'où qu'il parte, et a pris à partie l'Association Protestante, dont il a réfuté les accusations au moyen d'une admirable citation tirée d'une brochure du cardinal Newman, dans laquelle la distinction qui convient est faite entre l'autorité du Pape en matière spirituelle et en matière temporelle.

Les autres orateurs de la soirée ont été l'hon. M. Frs Langelier, M. Choquet, M.P., qui ont répondu à la santé du parlement fédéral; l'hon. M. D. A. Ross et l'hon. M. Marchand, qui ont répondu le premier au conseil législatif, le second à l'Assemblée législative; M. J. Israel Tarte et M. Stuart, du "Chronicle," à la presse, M. Rodolphe Roy, aux dames.

Le président du comité d'organisation était M. Joly, et les deux secrétaires messieurs Déchêne, M. P. P. et le colonel White.

L'hon. M. Bowell, ministre du commerce, a été délégué vers l'Australie, l'été dernier, pour y tenter fortune au nom et profit du gouvernement fédéral. Il est revenu les mains vides.

Il s'agissait de conclure un traité, d'en jeter les bases.

M. Bowell déclare que les gens de là bas sont d'une extrême politesse, "mais, ajoute-t-il, il y a sept gouvernements en Australie, tous jaloux les uns des autres, ayant chacun leur tarif, leurs idées, etc. et je n'ai pu rien faire, j'ai dépendant des espérances."

Il n'y avait certes pas besoin de traverser l'océan pacifique pour savoir qu'il y a sept colonies australiennes, indépendantes les unes des autres. Quant aux espérances, les ministres ne vivent politiquement que de cela depuis des années—espérances d'un traité avec la France, avec la Jamaïque, avec les États-Unis, avec l'Espagne, etc.

M. Bowell a fait à son auditoire une confidence qui ne manque pas d'être intéressante: nos manufacturiers d'instruments aratoires vendent à l'Australie leur machines à faucher, à moissonner, à cultiver—par milliers. N'est-ce point la meilleure preuve qu'ils sont en position de soutenir la concurrence des manufacturiers américains sur notre propre marché? S'ils peuvent lutter sur le marché étranger, loin, de l'Australie avec les Américains, à plus forte raison le peuvent-ils ici. Donc, abolissons les droits sur les instruments aratoires, de manière à ce que nos cultivateurs les paient vingt-cinq ou trente pour cent meilleur marché.

A NOS ABONNES

Nous publions gratuitement les annonces de naissances, mariages et décès qui se produisent dans les familles de nos abonnés. Il suffit de nous les envoyer.

LA SESSION PROVINCIALE

La législature est prorogée. Les travaux qu'elle a accomplis peuvent se résumer en peu de mots.

I. Elle n'a point voulu du projet de réforme judiciaire que le gouvernement avait préparé et annoncé, et qu'il a été obligé de remettre en portefeuille.

II. Elle a ratifié la plus grande partie des arrangements conclus en vacance pour l'entretien des aliénés de l'Asile de Beauport. Le conseil législatif a d'abord refusé de sanctionner ces arrangements, mais aux dernières heures de la session il a fait des concessions et permis au gouvernement de garantir l'emprunt de \$98,000 fait par les Seurs Grises à la Cie Standard pour payer une hypothèque due par les anciens propriétaires de l'Asile.

Voici dans quelle position la province se trouve maintenant en cette affaire. Elle est garantie de l'emprunt dont nous venons de parler : \$98,000, et elle prête au Seurs l'argent nécessaire pour réparer l'Asile, peut-être \$100,000. Nous connaissons mieux le montant l'an prochain.

Les Seurs avaient offert, en octobre 1892, de construire à leurs frais et dépens un asile, et de prendre soin de nos aliénés à \$100.00 par tête. Pourquoi sommes nous cautions et prêteurs d'une somme de cent mille piastres?

Il n'y a point de réponse sérieuse à cette question.

Nous empruntons à des taux usuraires, notre crédit ne vaut rien, nous prélevons des impôts sur le peuple, et nous voyons à prêter!

L'intervention du Conseil a fait disparaître quelques-unes des clauses les plus perverses du contrat, apparemment au moins. Mais, il n'y a pas à se fier. Le gouvernement a été de mauvaise foi du commencement à la fin dans cette transaction.

III. Le gouvernement s'est fait autoriser à prendre l'actif le plus net et le plus fructueux de la Province pour faire face à des obligations qui eussent pu être rencontrées d'une façon beaucoup plus avantageuse, si nos affaires étaient conduites avec tact et vigueur. En réduisant nos dépenses, en équilibrant le budget, nous eussions pu trouver de l'argent à 4 p. c. pour payer l'emprunt de quatre millions fait par M. Mercier.

IV. Les taxes ont été maintenues—pour l'excellente raison que le gouvernement a peur de faire des économies, de mettre hache en bois.

V. Les délibérations de l'Assemblée législative sont devenues un véritable sujet de honte et d'humiliation, grâce à la sale partisanerie de l'orateur Leblanc, et au manque de dignité du premier-ministre dans la direction de la chambre.

VI. Les ministres et leurs favoris ont pour un an encore à faire bon marché aux frais des contribuables qui leur paient tribut.

Démonstration à Berthier

La "Minerve" annonce que le 15 janvier, sur le coup de midi, il y aura à Berthier une démonstration en l'honneur de M. Victor Allard, député de ce comté à la législature. Elle est excellente, celle-là, par exemple. Qu'a fait M. Victor Allard pour être ainsi fêté, exalté, chanté, cité en exemple aux générations futures? Sûrement, ça n'est point la nomination du registraire de Berthier qui le fera passer à la postérité comme le modèle des représentants du peuple. Nous acquiesçons au jugement de la chambre en la matière, mais nous ne voyons vraiment aucun acte méritoire dans les circonstances qui ont entouré cette épidémie.

M. Allard s'est tiré d'embarras, nous en sommes aise pour lui, car nous ne voulons de mal à personne. Seulement, il ne faudrait point dix histoires du même genre pour rendre ennuyeuse la vie politique d'un député.

M. Allard est un partisan extrême, que le violon ministériel fait danser à la journée. Il a voté pour tous les impôts, pour tous les mesures les plus arbitraires du gouvernement, et a sanctionné en son entier l'infâme opération de l'Asile de Beauport.

Si l'on avait en chambre que des députés semblables à lui, les ministres pourraient faire en sûreté n'importe quoi.

Nous déplorons d'autant plus son attitude, qu'il n'est point dépourvu d'intelligence. Pour lui, le parti passe avant l'intérêt public, avant tout!

Les ministres ont raison de trouver M. Allard de leur goût. C'est des hommes comme lui qu'il leur faut.

La liberté de discussion

M. Mercier a ramené devant la chambre l'incident Lussier.

Au cours d'un débat, le martinet Leblanc avait enlevé la parole au député de Verchères. Jamais dans le pays le président d'une chambre n'avait songé à recourir à un pareil procédé. A Québec, on fait du neuf! Pourvu que ça serve le parti, c'est du parfait.

M. Leblanc, s'autorisant d'un texte quelconque, dit donc à M. Lussier: "Vous ne parlez plus, reprenez votre siège" et il donna la parole à un autre.

La prochaine fois que Martinet Leblanc jouera ainsi de la férule, ce sera le devoir du député menacé dans ses droits de l'envoyer se promener, de demeurer debout et de lui dire: "Écoute, mon crétin, j'y suis, j'y reste, et n'essaie point de m'en imposer."

Ce sera de la politique sommaire, à laquelle la Province applaudira. Car, elle n'envoie pas, la Province, des représentants pour les faire museler et baillonner par ce ridicule matamore.

Il s'est trouvé une majorité pour dire que Martinet a eu raison. Si le parti ministériel avait à sa tête un "leader", un homme capable de quelque perspicacité, jamais un pareil vote n'aurait été enregistré. Mais M. Taillon, qui passe la moitié de son temps à s'arracher la barbe pour se soulager de ses colères, était d'une humeur effrayante à la fin de la session, et il a jeté ses amis dans ce guépier.

Ils auront à rendre compte d'un attentat sans précédent à la liberté de la parole.

Un ministre, M. Flynn, a eu la décence et la force de refuser de participer à cette infamie. Il a protesté contre l'application dans notre législature de règles de procédure qui sont mises quelque fois en pratique au parlement anglais, par lequel elles ont été adoptées en vue de l'obstruction organisée en système dans les longues luttes du Home Rule. M. Flynn, après avoir fait entendre sa légitime protestation, est sorti de la chambre pour ne point voter.

Tous les membres de l'opposition ont fait autant, pour bien signifier leur dédain à Martinet.

Nous portons à la connaissance des contribuables la conduite du gouvernement et de sa majorité, afin qu'ils en jugent au moment opportun.

Pendant toute la session, les ministres et leurs amis, incapables de défendre leur politique, ont fait les chiens muets. Au lieu d'argumenter, de prouver qu'ils avaient raison, ils ont voté. Il n'y a rien de plus simple: ils sont deux contre un.

Ce mode facile ne leur a point paru suffisant: ils ont résolu de fermer la bouche à leurs adversaires, en se servant de l'instrument qui occupe le fauteuil de la présidence.

Martinet Leblanc a forcé M. Déchêne à abandonner un discours qu'il était à prononcer, il a enlevé la parole à M. Lussier, il a refusé de mettre aux voix des motions de blâme contre les ministres, et, finalement, il a voulu empêcher M. Mercier de parler en termes sévères de M. Beauport, en déclarant qu'il est défendu de dire du mal de la famille royale.

M. Mercier l'a abimé de sarcasmes une demi-heure durant, et lui a dit tout net qu'il ne lui obéirait point.

En revendiquant la liberté de la discussion parlementaire, l'opposition a fait acte d'énergie et de sages politique. L'heure du baillon est passée!

LES REVENUS des terres publiques du Canada pour l'année 1892-1893, se sont élevés à \$285,000 et les dépenses afférentes à leur administration ont coûté \$251,000.

Ces chiffres donnent l'étendue de notre déception. Sir Charles Tupper avait prédit qu'en 1892 ces terres rapporteraient des millions. Nos vastes territoires ne se sont point peuplés. La crise qui sévit dans le monde industriel de presque tous les pays devra jeter dans l'agriculture les multitudes que la faim menace aujourd'hui.

CINQUANTE ANS

Monseigneur Lafleche a célébré dimanche dernier le cinquantième anniversaire de sa consécration à la prêtrise.

L'éminent prélat est l'une des figures les plus caractéristiques qui aient passé dans l'Église du Canada. C'est un homme d'un autre âge, mais un vaste esprit un grand orateur, et un érudit.

LE TERRAIN DE LA LUTTE

C'est à l'opposition que la ville de Montréal doit d'avoir conservé le droit d'être elle-même, directement, son premier magistrat. M. Taillon, le chef du gouvernement tory qui dirige nos affaires, a fait l'impossible pour enlever au peuple ce privilège. Rien d'étonnant: il a la haine innée des classes laborieuses, il s'est constitué l'adversaire de la liberté de discussion en parlement; il a résolu de gouverner par la force, par l'abus des pouvoirs publics.

Les ouvriers de Montréal le connaissent maintenant. Il a mis bas le masque qui a pu naguère les tromper. C'est malgré lui que la gare de l'est est construite cette année, car il a la main haute sur les De Boucherville, les Lavolette, les Larue, etc., qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour tuer le bill de Montréal en voulant défranchiser les contribuables pour l'élection du maire.

Le premier article du programme du toryisme est d'étouffer les libertés populaires, de courber les foules sous le joug d'un petit nombre de favoris et de puissants.

A Ottawa, c'est au moyen du tarif, qu'il atteint son but: il enrichit quelques centaines d'individus au dépens de la multitude des consommateurs.

A Québec, il a tenté d'enlever leurs suffrages aux travailleurs de la métropole du Canada, pour plaire à des groupes de gros bonnets qui croient que le peuple est un troupeau d'esclaves.

Le terrain de la lutte entre les deux partis n'a jamais été si distinctement tracé.

Pas de session

Les ministres d'Ottawa attendent et se recueillent.

La session devait être convoquée pour le vingt-cinq janvier. On ne sait plus quand elle aura lieu.

Si un membre important de l'opposition met le pied à Washington, la presse tory crie à la trahison, à la déloyauté envers l'Empire et la Reine.

Voici que Sir John Thompson retarde la réunion des chambres en vue de savoir ce que fera le gouvernement américain.

Le fait est qu'il ne sait plus où donner de la tête.

Jusqu'à ces derniers temps, le cabinet et ses partisans défendaient à corps et à cris le tarif actuel, n'en voulaient point démoder. Il n'y avait que cela pour faire le bonheur du pays.

L'opinion publique s'est affirmée: les ministres vont, eux aussi, s'affirmer dans un sens contraire à leurs déclarations de la veille. Sauf à changer de route au lendemain des élections si elles tournent en leur faveur.

Nous avons hâte de voir les réformes qui vont nous être présentées comme le résultat des pérégrinations de messieurs Foster, Angers, Woods et Wallace.

Œuvres de Sir Adolphe

La "Minerve" persiste à injurier M. Garneau, au sujet de son attitude sur le contrat de l'Asile de Beauport. Elle le représente comme un instrument docile, inconscient, entre les mains de M. Mercier, de M. Tarte, etc.

Rien n'est plus éloigné de la vérité que les dires de notre confrère. Par exemple, M. Tarte n'a pas vu une seule fois M. Garneau avant le vote qu'il est allé donner au conseil. Il ne l'a pas vu, il ne lui a pas écrit, il n'a eu avec lui aucun rapport.

Il est assez naturel que M. Mercier, dont il a été le collègue, ait eu des communications avec lui.

M. Garneau a été obéissant par les agents masculins et féminins des propriétaires de l'Asile. Ils n'ont pu réussir à ébranler ses convictions, et ils l'insultent.

La "Minerve" fait les œuvres de Sir A. P. Caron en traînant sur la chaise le nom de l'un de nos hommes d'affaires les plus distingués, œuvres de rancune mesquine et d'intrigues peu respectables.

LES ENGELURES sont de vilaines choses. Un nez ou une oreille enflés à deux fois leur volume normal sont des choses pas plus jolies que confortables. Après avoir essayé de plusieurs "cures", nous en sommes revenus au PAIN KILLER DE PERRY DAVIS—auquel nous décernons la palme—le vieux remède sûr, qui procure du soulagement plus vite que n'importe quel autre remède que nous connaissions. La grosse bouteille, au prix populaire de 25 cts.

AVIS A LIRE

La session provinciale est terminée. Nous donnerons à tous ceux qui se sont abonnés pour cette période Le Cultivateur gratuitement pendant quinze jours de plus. Si à cette date, c'est-à-dire le 25 janvier, ils ne nous ont point signifié leur refus, nous les considérerons comme des abonnés réguliers et nous leur continuerons l'envoi du journal.

La session fédérale commencera vers le 15 février. Elle sera la plus importante de ce parlement, vu les changements dans le tarif que le cabinet songe à faire, et aussi la lutte vigoureuse que l'opposition livrera au ministère. Avertissez vos amis!

Le Cultivateur sera représenté durant la session fédérale par M. Tarte, député de l'Islet, et sera en conséquence parfaitement renseigné sur la situation politique.

Chacun de nos lecteurs pourrait nous obtenir un nouvel abonné. Aidez-nous à faire connaître la vérité sur ce qui se passe dans le pays, sur vos intérêts. Renseignez-vous; et ensuite votez selon votre conscience.

Choses et autres

A l'occasion du nouvel an, les citoyens les plus importants de Winnipeg et de St-Boniface ont présenté une adresse au lieutenant-gouverneur Schultz. Mgr Taché est l'un des signataires. Sa Grandeur et M. Schultze se sont livrés, naguère, des luttes ardentes, dont le temps, cependant, a effacé l'amertume.

Le citoyen Lavigne est toujours à Ottawa, près de la résidence du Président de la République française du Manitoba. Il attendait de faire comme les autres.

L'Angleterre et la France construisent de nouveaux navires de guerre. L'Angleterre veut garder sa suprématie et la France songe à la lui enlever, ou au moins à être sa rivale.

Le parlement français se compose de 300 sénateurs et de 531 députés. Le président de la République est élu par la majorité absolue d'un congrès composé des membres du sénat et de la branche populaire.

Depuis assez longtemps, il est question de mettre à sa retraite M. Smith, sous-ministre de la marine. Mais le choix de son successeur arrête la main du cabinet. M. Joncas, député de Gaspé, est candidat à cet position, les députés du Nouveau-Brunswick insistent pour qu'un M. Russell soit nommé, et Sir Charles Hibbert Tupper entend récompenser un de ses amis de la Nouvelle-Écosse.

A l'école normale pour les jeunes filles, Philadelphie, tous les matins il y a lecture des principaux journaux par les professeurs pour le bénéfice des élèves, que l'on espère ainsi mettre en contact avec les événements courants, les choses de la vie de tous les jours. Cette innovation ne saurait qu'être très profitable pour les élèves qui ont atteint un certain âge.

Le "Pionnier de Sherbrooke" demande que la constitution provinciale soit changée, et que le conseil législatif soit nommé par un collège électoral composé, si nous comprenons bien, de la classe des grands propriétaires.

Nous proposons en amendement qu'il soit aboli, vu qu'il fait plus de mal que de bien et qu'il coûte beaucoup d'argent.

L'état de New-York n'a plus un sou de dettes. C'est la première fois depuis soixante et quinze ans que son budget est en cet état. Le parti démocratique y est maître du terrain depuis 1884. Le dernier gouverneur républicain qui y ait été élu, en 1879, est M. Cornill.

Le "Pionnier de Sherbrooke," le "Journal de Waterloo," etc., protestent contre la nomination, par le gouvernement de Québec, d'un anglais au poste de shérif du district de St-François. Ils protestent, mais ils restent et resteront ministériels. Ils avalent cette pilule, ils en avaleraient de plus grosses au besoin.

MONTREAL, 13 JANVIER 1894

REVUE ETRANGERE

EUROPE

ANGLETERRE

La politique chôme un peu; mais les affaires diplomatiques prennent une certaine activité, par suite du malheureux incident de la frontière de Ségambie.

Il y a quelque temps, une expédition anglaise partit pour l'intérieur, dans le but de punir les Sofias, tribu qui causait beaucoup de trouble aux autorités anglaises, dans le voisinage de la frontière française. D'après les dépêches reçues de Sierra Leone, le capitaine Londy, inspecteur de la police de la frontière, vingt-six de ses hommes et plusieurs officiers du 1er bataillon des Indes Occidentales— tous faisant partie de l'expédition— auraient été tués par les troupes françaises, qui trépassèrent malheureusement de détachement anglais pour un corps de maraudeurs indigènes.

Ces tristes nouvelles ont créé une vive sensation à Londres, dans les cercles militaires et diplomatiques; mais les explications données par les autorités françaises, à propos de cette regrettable méprise, ne manqueraient pas de satisfaire les gens raisonnables et le gouvernement anglais.

FRANCE

Le gouvernement de M. Carnot se trouve incidemment impliqué dans une autre affaire diplomatique avec l'Italie, à propos du fameux incident d'Aigues-Mortes.

On se rappelle que dans une rixe entre ouvriers, plusieurs italiens furent massacrés par des français. Les meurtriers furent traduits devant les tribunaux criminels et acquittés tout dernièrement aux assises d'Angoulême. Ce résultat inspire à l'« Evening Post », de New-York, les remarques suivantes :

Lacquittement, samedi dernier, de tous les Français mis en jugement à la suite du meurtre des Italiens à Aigues-Mortes, au mois d'août dernier, est une erreur de justice aussi déplorable que lorsque le grand jury de la Nouvelle-Orléans n'a décerné personne d'accusation pour le massacre de six Italiens en cette ville, en 1891.

M. Crispi, président du conseil des ministres italiens, s'est écrit, paraît-il, en apprenant ce verdict : « Les jurys sont les mêmes dans tous les pays. » Ce qu'il entendait par là semble être qu'il est inutile d'attendre des jurés qu'ils condamnent un ou plusieurs de leurs concitoyens pour avoir tué des étrangers, lorsque le meurtre a eu pour cause une haine de races. Autant espérer voir convaincre de meurtre ceux qui tuent des étrangers à la guerre.

ITALIE

Le gouvernement a forte besogne en Italie, où l'agitation contre les taxes pèse sur tous les jours du développement de la petite ville de Campobello, les manifestants sont devenus si dangereux que le conseil municipal a décidé d'abolir les droits d'octroi sur le blé. Pour protester contre cette décision, les meuniers ont décidé de diminuer le prix de la farine et les boulangers ont annoncé qu'ils augmenteraient le prix du pain. A cette nouvelle, un millier d'ouvriers et de femmes ont parcouru les rues de la ville en proférant des menaces. Les agents de police ont essayé de les disperser, mais trop faibles ils ont dû reculer. Les agitateurs ont mis le feu à tous les édifices publics, à part la mairie. L'incendie s'est propagé aux maisons voisines. Tout un grand quartier fut bientôt en flammes. Les émeutiers se sont alors rendus à la prison, ont pris de force et ont délivré tous les prisonniers. Les soldats, consignés dans leurs casernes, en ont été chassés par les flammes. Plus d'un tiers de la ville est détruit. De nombreuses familles sont sans asile. Les manifestants contre les taxes ont mis le feu à plusieurs maisons de Salerni, dans la même province de Trapani, ainsi que dans plusieurs villages aux environs.

Dans un village de la même province, les paysans se sont emparés d'un percepteur et l'ont traduit devant un tribunal. Accusé et condamné par le tribunal d'avoir opprimé le peuple, le percepteur a été condamné par le tribunal à être fusillé. La sentence a été exécutée sur le champ.

A Pietraperzia, les émeutiers ont également mis le feu aux bâtiments publics. Les soldats ont été appelés pour repousser les révoltés; ceux-ci ont offert une belle résistance; cinq individus ont été tués et nombre d'autres furent blessés. A la seconde décharge, tous les émeutiers ont pris la fuite.

Les mêmes désordres, occasionnés par les mêmes raisons qu'à Campobello, se sont produits à Matino, près de Fierme, et à Syracuse.

A un conseil du cabinet, tenu le matin, M. Crispi, président du conseil, a donné connaissance de ces désordres aux ministres. Ceux-ci ont déclaré la situation plus grave que jamais en Sicile. Plusieurs ministres ont demandé la dissolution des conseils municipaux qui ont causé ces désordres par leur mauvaise administration. Enfin l'appel fait au patriotisme des habitants par le commandant en chef des troupes en Sicile prouve clairement que les affaires sont dans un état désespéré dans cette île.

Vu la gravité des faits, M. Crispi a changé d'avis en ce qui concerne son voyage projeté en Sicile. Il ne se rendra pas dans l'île, sa présence à Rome étant absolument nécessaire. Une réunion de toutes les classes de la société vient d'avoir lieu à Falerme. Il y a été décidé d'envoyer au gouvernement italien un délégué qui devra lui exposer en termes catégoriques, quelles sont les réformes dont on a besoin en Sicile, attendu que le ministère est mal informé par les fon-

tionnaires qui les représentent dans l'île.

STATS-UNIS

Le congrès, après avoir pris congé pour les fêtes, va se remettre à la besogne et aborder enfin la discussion du fameux projet de tarif de M. Wilson. Le parti démocrate a tenu un caucus pour retremper ses forces et calmer les inquiétudes que faisait naître chez un certain nombre cette révolution économique.

BRESIL

Les choses sont toujours dans le « statu quo ». On parle toujours d'un engagement définitif qui n'arrive pas. Une dépêche spéciale de St-Vincent, Indes Occidentales, explique ces mystérieux retards. La flotte de Peixoto, paraît-il, est retenue dans les ports du nord par le soulèvement qui n'attend pas de produire que le départ des cuirassés « America » et « Nietheroy ». Malgré la loi martiale, le peuple épouse en masse la cause de la rébellion et l'on prétend qu'une partie de l'armée de terre est prête à se joindre au mouvement, des que les frégates seront parties. On rapporte aussi de bonne source qu'à Pernambuco tout le monde sympathise avec l'amiral Mello et que la masse du peuple est décidément hostile au régime tyrannique de Peixoto, qui se conduit avec toute la rigueur et la cruauté d'un dictateur. Toujours est-il que les troupes de ce dernier ne semblent pas pressées d'agir.

M. GLADSTONE

Le premier ministre d'Angleterre a célébré le 29 décembre le quatre-vingt-quatrième anniversaire de sa naissance. Les dépêches nous apprennent qu'il s'est levé de bonne heure, le matin, frais, dispos, plein de vigueur comme un homme dans la cinquantaine.

Le « grand vieillard », comme on l'appelle, est un véritable phénomène. L'histoire ne montre aucun exemple d'un homme d'Etat ayant fourni une aussi longue carrière publique. C'est à faire rêver, quand on songe qu'en 1837 il y a cinquante-sept ans—M. Gladstone était sous-secrétaire au ministère des colonies! Plusieurs des dépêches relatives aux affaires du Canada portent sa signature en cette qualité.

A l'occasion de cet anniversaire, la reine Victoria, le prince et la princesse de Galles et des membres influents des différents partis politiques anglais ont eu lieu présenter leurs félicitations. Un grand nombre de messages de félicitation ont été reçus d'Amérique, des différents pays d'Europe et d'Australie.

Beaucoup de sociétés libérales ont adopté des résolutions de félicitation, dont copies ont été envoyées au premier ministre. La Scottish Liberal Association a adopté une adresse de félicitations à M. Gladstone et approuvé sa politique au sujet du Home Rule.

Beaucoup d'Irlandais influents ont envoyé des lettres de félicitations à M. Gladstone. Les membres du corps diplomatique ont présenté leurs félicitations à M. Gladstone, dans le courant de la journée.

Après son déjeuner, M. Gladstone a dépouillé lui-même sa correspondance, et à midi, il a présidé une réunion du cabinet. Il a été profondément ému des témoignages de sympathie que lui ont prodigués ses collègues.

A Hawarden, localité près de laquelle M. Gladstone a sa résidence, les cloches ont sonné à toute voix. Quand M. Gladstone est arrivé à la chambre des communes, dans l'après-midi, il a été accueilli par les acclamations enthousiastes de ses partisans. Au moment où il passait dans l'allée pour se rendre à son siège, les libéraux se sont levés et ont acclamé à pleine voix le premier ministre. M. Gladstone a répondu à ces démonstrations sympathiques par des saluts.

Aussitôt que le premier ministre est pris son siège, M. Balfour, chef de l'opposition, s'est levé et en termes choisis, a présenté à M. Gladstone, ses sincères félicitations et celles de son parti. Les paroles de M. Balfour ont été accueillies par des acclamations prolongées. M. Gladstone a répondu brièvement et a remercié le chef de l'opposition de sa grande courtoisie.

Plaise à Dieu que M. Gladstone vive assez longtemps pour achever la grande œuvre qui l'a entrepris.

SCROFULE ENTEREMENT GIERE Chers messieurs, — J'ai beaucoup souffert de la scrofule et du mauvais sang durant les sept dernières années. Il y a six mois, je commençai à faire usage des B. B. B. à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur et je puis maintenant dire que je suis absolument guéri et que je le suis depuis quelque temps. A tous ceux qui souffrent, je recommande les B. B. B. comme un excellent remède contre la scrofule.

Melle R. B. Tannier, Picton, N.E.

SCROFULE ENTEREMENT GIERE

Chers messieurs, — J'ai beaucoup souffert de la scrofule et du mauvais sang durant les sept dernières années. Il y a six mois, je commençai à faire usage des B. B. B. à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur et je puis maintenant dire que je suis absolument guéri et que je le suis depuis quelque temps. A tous ceux qui souffrent, je recommande les B. B. B. comme un excellent remède contre la scrofule.

Melle R. B. Tannier, Picton, N.E.

SCROFULE ENTEREMENT GIERE

Chers messieurs, — J'ai beaucoup souffert de la scrofule et du mauvais sang durant les sept dernières années. Il y a six mois, je commençai à faire usage des B. B. B. à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur et je puis maintenant dire que je suis absolument guéri et que je le suis depuis quelque temps. A tous ceux qui souffrent, je recommande les B. B. B. comme un excellent remède contre la scrofule.

Melle R. B. Tannier, Picton, N.E.

SCROFULE ENTEREMENT GIERE

Chers messieurs, — J'ai beaucoup souffert de la scrofule et du mauvais sang durant les sept dernières années. Il y a six mois, je commençai à faire usage des B. B. B. à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur et je puis maintenant dire que je suis absolument guéri et que je le suis depuis quelque temps. A tous ceux qui souffrent, je recommande les B. B. B. comme un excellent remède contre la scrofule.

LEGISLATURE DE QUEBEC

(Séance spéciale de l'Assemblée)

Séance de jeudi, 4 janvier. Un des projets de loi relatifs aux dentistes, ceux relatifs au barreau et aux privilèges des buchevons sont adoptés et l'hon. M. Nantel soumet les résolutions suivantes, qui sont finalement adoptées sous forme de bill :

« Résolution 1.—Que le paiement de la somme de quatre mille cent quarante-cinq piastres fait au seigneur A. A. Taillon, pour réparer la ligne du chemin de fer Montréal et Sorel, à partir de Longueuil jusqu'à Saint-Lambert, et la mettre en exploitation, soit ratifié.

« Résolution 2.—Que la somme de cent mille piastres soit payée au dit seigneur et au dit syndicat, par l'effet de la loi, les fondations du dit seigneur ont cessé, le tout à la suite de rapports de l'ingénieur du gouvernement à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil.

« Résolu 3.—Qu'une somme de dix mille piastres à être prise sur la dite subvention de cent cinquante mille piastres, soit aussi payée au dit syndicat, tant pour l'indemnité de ses travaux sur la ligne entre Longueuil et Armstrong, vis-à-vis Sorel, que pour lui permettre de conclure les arrangements projetés avec la compagnie de chemin de fer du Grand-Orient, afin d'amalgamer ces deux lignes et de procurer ainsi une voie de communication directe à la rive sud du Saint-Laurent, entre Longueuil et Lévis, le tout sur rapport au lieutenant-gouverneur.

« Résolu 4.—Que les subventions en argent ou en terre, accordées aux compagnies mentionnées dans la cédule « A » ci-après, étant devenues caduques par suite du défaut de ces compagnies de se conformer aux exigences des diverses lois de la province, et notamment de la loi 54 Victoria, chapitre 4, sections 1, 2 et 3, soient annulées et déclarées éteintes et périmées.

« Résolu 5.—Que la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac St-Jean ayant renoncé à son subsides de quatre cent cinquante mille acres de terre, converti, en temps utile en argent et équivalent à cent cinquante mille piastres, par un acte de renonciation passé le 25 août 1893, devant Cy. Tessier, N. P., notaire avec les pièces s'y rapportant et le rapport de l'ingénieur du gouvernement de la cédule « B » ci-après, il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de payer à la dite compagnie ou à l'entrepreneur de l'embranchement de Chicoutimi, la somme de cent mille piastres, aux conditions mentionnées dans les diverses pièces formant la dite cédule « B ».

SUBSIDES PERIMES Voici la liste des compagnies le chemin de fer dont les subsides sont périmés depuis le 1er novembre 1893, subsides en argent ou en terrains :

Table listing various railway companies and their corresponding subsidies in dollars and cents, including Arthabaska et Wolfe, Cap-Rouge et Saint-Laurent, Lac Témiscamie, etc.

Total, acres \$1,980,000 en vertu des premiers 35 cts, \$693,000 ce qui avec les \$1,325,769, fait une somme de \$2,018,769 de subsides périmés.

Cet état ne comprend pas les deuxièmes 35 cts sur les subsides en terre.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion du bill de la corporation de Montréal.

Séance du 5 janvier. La Chambre s'occupe des bills de la cité de Montréal et adopte celui de M. Parizeau, avec l'amendement fait par le conseil législatif et réduisant de 3 à 2 le nombre des échevins pour chaque quartier. Une grande discussion s'élève à propos de l'amendement fait par le conseil législatif au bill de M. Villeneuve et décrétant qu'à l'avenir le maire de Montréal sera élu par le conseil, au lieu de l'être par le peuple.

M. Mercier s'oppose à cet amendement et insiste pour que le maire soit élu par le peuple. En conséquence, il est nommé une conférence pour s'entendre avec le conseil législatif; mais, sur proposition de l'hon. M. Lavolette, le conseil refuse de retirer son amendement.

A 8 heures, le soir, la chambre organisa une nouvelle conférence avec le conseil, qui persiste encore dans sa détermination et alors la chambre s'ajourna à lundi à 11 heures.

Séance de lundi, 8 janvier. La chambre se réunit à 11 heures. Le conseil législatif renonce à son fameux amendement et finalement les deux bills de Montréal sont passés tels que les voulaient les citoyens, sauf que le nombre des échevins pour chaque quartier est réduit de trois à deux.

La prorogation des chambres a eu lieu dans l'après-midi.

LES VUES DE M. MCCARTHY

Dans un de ses récents discours, M. McCarthy a dit : « Je pense vous avoir démontré que je n'avais pas tort, l'année dernière, quand je demandais à mes commentateurs de me donner carte blanche sur la question du tarif et que je n'ai pas tort ici encore, cette après-midi, de vous recommander de garder vous aussi votre liberté d'action sur cette question du tarif.

« Vous me direz peut-être : « Comment! vous allez amener Laurier au pouvoir! Vous allez renverser un gouvernement conservateur et faire arriver les grisis au pouvoir! »

« Je ne sache pas que ce serait un coup de mort si cela arrivait. Je ne sache pas que le parti conservateur ait le droit de gouverner éternellement ce pays. Nous avons été trop longtemps au pouvoir et il ne me déplairait pas de voir les autres soumis à l'essai afin de voir ce qu'ils feraient. S'ils ne faisaient pas mieux que M. MacKenzie, je pense que nous les chasserions bien vite des banquettes ministérielles. Mais je ne pense pas les faire arriver. Je pense qu'il y a un autre parti qui va avoir son mot à dire. J'ai été dans l'ouest et depuis que j'y suis allé, il s'y est fait deux élections. L'esprit de parti est mort. Vous, dieux de Durham-est, vous avez avant longtemps l'occasion d'assister à ses funérailles. Dans Bruce-rou, si j'ai jamais envoyé que des députés conservateurs à la Chambre des communes, à ma connaissance, et qui à toujours élu des conservateurs pour représentants à la législature locale, un conservateur, un partisan de M. Mowat et un cultivateur ont fait la lutte; or le partisan de Mowat et le conservateur ont été balayés. Ils sont allés dans les assemblées publiques répéter la vieille complainte qu'il faut supporter Mowat, qui a durant tant d'années gouverné cette province d'une manière exemplaire. Le peuple est fatigué de cela. Il est vrai que la machine de parti devrait être brisée et elle a été brisée.

M. George Deslauriers, 729 rue Mignonne, dit : Mon fils, âgé de sept ans, souffrait d'une inflammation des poumons et de bronchite; il a été guéri complètement par l'usage de cinq bouteilles de 30 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette; c'est donc pour moi un bien grand plaisir de publier la merveilleuse guérison opérée sur moi.

M. de John Downey, 655 rue Mignonne, dit : J'ai souffert pendant dix longues années de bronchite chronique; j'en ai été guéri complètement et radicalement par l'usage de cinq bouteilles de 30 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette; c'est donc pour moi un bien grand plaisir de publier la merveilleuse guérison opérée sur moi.

M. de George Deslauriers, 729 rue Mignonne, dit : Mon fils, âgé de sept ans, souffrait d'une inflammation des poumons et de bronchite; il a été guéri complètement par l'usage de cinq bouteilles de 30 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette; c'est donc pour moi un bien grand plaisir de publier la merveilleuse guérison opérée sur moi.

M. de V. Lanouette, 894 rue Mignonne, dit : J'ai souffert pendant six ans de bronchite chronique; j'ai reçu les traitements d'un grand nombre de médecins, durant cette période, et j'ai de plus employé quantité de remèdes sans soulagement aucun. Je prends maintenant le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette, et bien que je n'en pris que deux bouteilles de 25 cts, le changement dans ma condition est simplement merveilleux, et j'ai pleine confiance en ma guérison radicale.

M. de Charles Ferry, 636 rue Mignonne, dit : Ma petite fille, âgée de sept mois, souffrait d'une bronchite depuis l'âge de trois mois; deux bouteilles de 25c de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette ont opéré une guérison complète et permanente. Je ne puis recommander trop hautement à toutes les mères cette merveilleuse préparation pour leurs petits enfants; c'est délicieux à prendre et son effet n'est rien moins que magique.

Mme John Brown, 883 rue Ste-Catherine, dit : Mon enfant, âgée de dix ans, souffrait d'une sérieuse attaque de bronchite; il en a été guéri complètement par l'usage de deux bouteilles de 25c de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette.

Delphis Provost, 399 rue Plessis, dit : J'ai souffert durant trois semaines d'une très forte attaque de bronchite; j'ai été parfaitement guéri par l'usage de deux bouteilles de 25c de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette.

Mme Jules Leflamme, 113 rue Plessis, dit : J'ai souffert pendant quatre longues années d'une bronchite chronique; j'ai reçu les soins de mon médecin et employé nombre de remèdes, mais rien ne semblait me donner de soulagement; grâce au Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette, je suis maintenant complètement guéri et je recommande franchement cette préparation à tous ceux qui pourraient souffrir de cette terrible affection.

M. de André Lachapelle, 183 rue Plessis, dit : J'ai souffert durant un an d'une sérieuse attaque de bronchite, et envoyé à l'hôpital de Bellevue pour y être examiné par les médecins aliénistes.

D'autre part, M. William MacDonal dit sortait des bureaux de la Consolidated Gas Company, dans Bowery, près de Canal Street, vers huit heures du matin, avec une boîte de ferblanc sous le bras, lorsqu'il a été abordé par un grand diable qui lui a dit : « Donnez-moi cette boîte, où elle contient \$35,000 et j'en ai justement besoin pour acheter un pain. Je meurs de faim. Il me faut absolument cet argent. Et le fou se jetait sur M. MacDonald et essayait de lui voler sa boîte qui ne renfermait en réalité que des objets absolument sans valeur, lorsqu'un policeman l'a arrêté. Pendant que le policeman l'examinait, le fou lui a dit : « Je saurais bien me venger de vous. Vous pouvez être sûr que je vous ferai friser dans une poêle. » Traduit peu après devant le tribunal de police des Tombs le fou, qui a déclaré se nommer William Taylor, a été égaré jusqu'à plus ample informé.

Une dépêche de Washington annonce que les toqués s'en prennent maintenant depuis quelque temps au département du Trésor, ou l'on reçoit chaque jour de nombreuses demandes d'argent par lettre. M. Porton, directeur de la monnaie, vient justement de recevoir une lettre datée de Smithport, Penn., et signée par un individu du nom de Jack Beckwith, qui demande pour étonner \$100 en pièces d'or d'un dollar, et \$300 en pièces d'or diverses.

Enfin, à Oakland, Cal., on a ramassé dans une rue de la ville un billet qu'une femme inconnue avait laissé tomber, et qui semblé indiquer qu'un complot a été formé pour faire sauter le bureau du maire, M. Pradel, avec de la dynamite. On a tout lieu de croire que le billet émane de quelque toqué, jaloux de la notoriété de Prandel, l'assassin du maire de Chicago. Néanmoins, des précautions ont été prises pour protéger le maire d'Oakland contre toute agression possible.

LES TOQUES LEURS EXPLOITS AUX ETATS UNIS

Les toqués continuent à faire parler d'eux, et à se faire arrêter, dans les principales villes des Etats-Unis. A New-York, un jeune homme de vingt-six ans, prétendant se nommer John Scully et être employé dans l'administration municipale des docks, est amné à descendre d'un train du chemin de fer élevé de la 3e avenue, en se laissant glisser le long des piliers, près de la 41e rue, au grand amasement de nombreux badauds. Mis en état d'arrestation, Scully a été traduit devant le tribunal de police de Yorkville et envoyé à l'hôpital de Bellevue pour y être examiné par les médecins aliénistes.

D'autre part, M. William MacDonal dit sortait des bureaux de la Consolidated Gas Company, dans Bowery, près de Canal Street, vers huit heures du matin, avec une boîte de ferblanc sous le bras, lorsqu'il a été abordé par un grand diable qui lui a dit : « Donnez-moi cette boîte, où elle contient \$35,000 et j'en ai justement besoin pour acheter un pain. Je meurs de faim. Il me faut absolument cet argent. Et le fou se jetait sur M. MacDonald et essayait de lui voler sa boîte qui ne renfermait en réalité que des objets absolument sans valeur, lorsqu'un policeman l'a arrêté. Pendant que le policeman l'examinait, le fou lui a dit : « Je saurais bien me venger de vous. Vous pouvez être sûr que je vous ferai friser dans une poêle. » Traduit peu après devant le tribunal de police des Tombs le fou, qui a déclaré se nommer William Taylor, a été égaré jusqu'à plus ample informé.

Une dépêche de Washington annonce que les toqués s'en prennent maintenant depuis quelque temps au département du Trésor, ou l'on reçoit chaque jour de nombreuses demandes d'argent par lettre. M. Porton, directeur de la monnaie, vient justement de recevoir une lettre datée de Smithport, Penn., et signée par un individu du nom de Jack Beckwith, qui demande pour étonner \$100 en pièces d'or d'un dollar, et \$300 en pièces d'or diverses.

PREUVE POSITIVE

Une autre colonne de témoignages non sollicités

EXPRESSIONS DE RECONNAISSANCE DE LA PART DE PLUSIEURS PERES ET MÈRES DE FAMILLE DE MONTREAL

Jos. Parizeau, 212 rue Lafontaine, dit : Mon enfant, âgé de quatre ans, souffrait depuis sa naissance d'une attaque de bronchite; il en a été complètement guéri par l'usage de quatre bouteilles de 25 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette. Je ne puis parler trop hautement de cette merveilleuse préparation.

M. de Jos. Dagenais, 261, rue Logan, dit : Mon enfant, âgé de quatre ans, souffrait d'une attaque de bronchite; j'ai été guéri complètement par l'usage de cinq bouteilles de 25 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette; c'est donc pour moi un bien grand plaisir de publier la merveilleuse guérison opérée sur moi.

M. de John Downey, 655 rue Mignonne, dit : J'ai souffert pendant dix longues années de bronchite chronique; j'en ai été guéri complètement et radicalement par l'usage de cinq bouteilles de 30 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette; c'est donc pour moi un bien grand plaisir de publier la merveilleuse guérison opérée sur moi.

M. de George Deslauriers, 729 rue Mignonne, dit : Mon fils, âgé de sept ans, souffrait d'une inflammation des poumons et de bronchite; il a été guéri complètement par l'usage de cinq bouteilles de 30 cts de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette; c'est donc pour moi un bien grand plaisir de publier la merveilleuse guérison opérée sur moi.

M. de V. Lanouette, 894 rue Mignonne, dit : J'ai souffert pendant six ans de bronchite chronique; j'ai reçu les traitements d'un grand nombre de médecins, durant cette période, et j'ai de plus employé quantité de remèdes sans soulagement aucun. Je prends maintenant le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette, et bien que je n'en pris que deux bouteilles de 25 cts, le changement dans ma condition est simplement merveilleux, et j'ai pleine confiance en ma guérison radicale.

Mme John Brown, 883 rue Ste-Catherine, dit : Mon enfant, âgée de dix ans, souffrait d'une sérieuse attaque de bronchite; il en a été guéri complètement par l'usage de deux bouteilles de 25c de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette.

Delphis Provost, 399 rue Plessis, dit : J'ai souffert durant trois semaines d'une très forte attaque de bronchite; j'ai été parfaitement guéri par l'usage de deux bouteilles de 25c de Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette.

Mme Jules Leflamme, 113 rue Plessis, dit : J'ai souffert pendant quatre longues années d'une bronchite chronique; j'ai reçu les soins de mon médecin et employé nombre de remèdes, mais rien ne semblait me donner de soulagement; grâce au Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette, je suis maintenant complètement guéri et je recommande franchement cette préparation à tous ceux qui pourraient souffrir de cette terrible affection.

M. de André Lachapelle, 183 rue Plessis, dit : J'ai souffert durant un an d'une sérieuse attaque de bronchite, et envoyé à l'hôpital de Bellevue pour y être examiné par les médecins aliénistes.

D'autre part, M. William MacDonal dit sortait des bureaux de la Consolidated Gas Company, dans Bowery, près de Canal Street, vers huit heures du matin, avec une boîte de ferblanc sous le bras, lorsqu'il a été abordé par un grand diable qui lui a dit : « Donnez-moi cette boîte, où elle contient \$35,000 et j'en ai justement besoin pour acheter un pain. Je meurs de faim. Il me faut absolument cet argent. Et le fou se jetait sur M. MacDonald et essayait de lui voler sa boîte qui ne renfermait en réalité que des objets absolument sans valeur, lorsqu'un policeman l'a arrêté. Pendant que le policeman l'examinait, le fou lui a dit : « Je saurais bien me venger de vous. Vous pouvez être sûr que je vous ferai friser dans une poêle. » Traduit peu après devant le tribunal de police des Tombs le fou, qui a déclaré se nommer William Taylor, a été égaré jusqu'à plus ample informé.

Une dépêche de Washington annonce que les toqués s'en prennent maintenant depuis quelque temps au département du Trésor, ou l'on reçoit chaque jour de nombreuses demandes d'argent par lettre. M. Porton, directeur de la monnaie, vient justement de recevoir une lettre datée de Smithport, Penn., et signée par un individu du nom de Jack Beckwith, qui demande pour étonner \$100 en pièces d'or d'un dollar, et \$300 en pièces d'or diverses.

Enfin, à Oakland, Cal., on a ramassé dans une rue de la ville un billet qu'une femme inconnue avait laissé tomber, et qui semblé indiquer qu'un complot a été formé pour faire sauter le bureau du maire, M. Pradel, avec de la dynamite. On a tout lieu de croire que le billet émane de quelque toqué, jaloux de la notoriété de Prandel, l'assassin du maire de Chicago. Néanmoins, des précautions ont été prises pour protéger le maire d'Oakland contre toute agression possible.

LES TOQUES LEURS EXPLOITS AUX ETATS UNIS

Les toqués continuent à faire parler d'eux, et à se faire arrêter, dans les principales villes des Etats-Unis. A New-York, un jeune homme de vingt-six ans, prétendant se nommer John Scully et être employé dans l'administration municipale des docks, est amné à descendre d'un train du chemin de fer élevé de la 3e avenue, en se laissant glisser le long des piliers, près de la 41e rue, au grand amasement de nombreux badauds. Mis en état d'arrestation, Scully a été traduit devant le tribunal de police de Yorkville et envoyé à l'hôpital de Bellevue pour y être examiné par les médecins aliénistes.

D'autre part, M. William MacDonal dit sortait des bureaux de la Consolidated Gas Company, dans Bowery, près de Canal Street, vers huit heures du matin, avec une boîte de ferblanc sous le bras, lorsqu'il a été abordé par un grand diable qui lui a dit : « Donnez-moi cette boîte, où elle contient \$35,000 et j'en ai justement besoin pour acheter un pain. Je meurs de faim. Il me faut absolument cet argent. Et le fou se jetait sur M. MacDonald et essayait de lui voler sa boîte qui ne renfermait en réalité que des objets absolument sans valeur, lorsqu'un policeman l'a arrêté. Pendant que le policeman l'examinait, le fou lui a dit : « Je saurais bien me venger de vous. Vous pouvez être sûr que je vous ferai friser dans une poêle. » Traduit peu après devant le tribunal de police des Tombs le fou, qui a déclaré se nommer William Taylor, a été égaré jusqu'à plus ample informé.

Une dépêche de Washington annonce que les toqués s'en prennent maintenant depuis quelque temps au département du Trésor, ou l'on reçoit chaque jour de nombreuses demandes d'argent par lettre. M. Porton, directeur de la monnaie, vient justement de recevoir une lettre datée de Smithport, Penn., et signée par un individu du nom de Jack Beckwith, qui demande pour étonner \$100 en pièces d'or d'un dollar, et \$300 en pièces d'or diverses.

Enfin, à Oakland, Cal., on a ramassé dans une rue de la ville un billet qu'une femme inconnue avait laissé tomber, et qui semblé indiquer qu'un complot a été formé pour faire sauter le bureau du maire, M. Pradel, avec de la dynamite. On a tout lieu de croire que le billet émane de quelque toqué, jaloux de la notoriété de Prandel, l'assassin du maire de Chicago. Néanmoins, des précautions ont été prises pour protéger le maire d'Oakland contre toute agression possible.

LA STATUE DE SIR JOHN

Le gouvernement fédéral avait demandé des soumissions pour la confection de la statue qui doit être érigée à Sir John Macdonald. Les artistes devaient envoyer de petits modèles ou des miniatures de la statue qu'ils proposaient de faire. Le gouvernement, après examen de quarante modèles qui lui ont été ainsi envoyés, a choisi celui de M. Hébert, notre artiste canadien, à qui la commande de ce monument a été confiée.

Vol à Buckingham Dans la nuit de dimanche à lundi des voleurs se sont introduits dans le magasin de M. I. Matte, de Buckingham, près d'Ottawa, puis ont enlevé trente et une montres d'or, ainsi qu'un grand nombre de chaînes et de loquets, dont une grande partie en or et valant plusieurs centaines de piastres. Les voleurs se sont introduits dans le magasin par la cage, au moyen d'une échelle et en brisant un carreau de verre de 12x16 pouces. On n'a pu découvrir aucune trace de ces cambrioleurs.

« MAUDITE » PAP EMILE RICHELIEUX Magnifique volume de 224 pages, illustré. Cet ouvrage est sans contredit le plus beau feuillet qui existe et se vend \$2.50 en France. Nous le vendons pour la modique somme de 40 cts à nos bureaux. Expédié par maille sur réception de 43 cents en timbres canadiens ou en mandats poste.

NAVIRE DISPARU AVEC QUATRE-VINGTS HOMMES A BORD L'« Egyptian Monarch », de la compagnie Wilson, parti de Londres le 9 décembre, n'est pas encore arrivé à New-York où on l'attendait le 25 décembre dernier. On n'a eu aucune nouvelle de ce vaisseau et l'on craint qu'il n'ait subi le sort du « Naronic » qui, depuis février 1893, date de son départ de Liverpool, n'a pas été revu et dont deux chaloupes ont été trouvées en mer. En partant de Londres, l'« Egyptian Monarch » était légèrement chargé, ce qui l'exposait beaucoup au danger de la tempête. Il avait à son bord quatre-vingts officiers et hommes d'équipage.

N'Attendez pas que la maladie vienne avant d'acheter une bouteille de PAIN-KILLER

Vous pouvez avoir besoin de ce soir

CHATELAIN'S PAIN-KILLER

CHATELAIN'S PAIN-KILLER

CHATELAIN'S PAIN-KILLER

AGRICULTURE

DU SOIN DES VACHES

Dans l'industrie laitière, la douceur envers les animaux vaut de l'argent. L'homme qui témoigne de la bonté à son bétail sert beaucoup mieux ses intérêts que celui qui se montre dur, brutal, ou même indifférent à l'égard de ses animaux.

Les adeptes de cette industrie qui conduisent leur affaire sur une base large et bien définie forment eux-mêmes leurs vaches, en élevant les veaux sur leurs fermes. En hiver, beaucoup de génisses élevées sont sur le point de devenir mères. Elles sont bientôt des laitières et pour leur propriétaire, c'est une grande question de savoir si elles seront ou non une acquisition profitable.

Les vaches aiment à se faire étriller; elles cessent alors de manger pour jouir de l'agréable sensation que leur procure l'étrille ou la cardé qui passe sur le dos. Pour cela, on se sert très bien d'une cardé à bœufs et en en frottant le dos et les flancs de l'animal, on apprivoise bien vite la vache la plus sauvage.

Pour être réellement profitable à garder, une vache doit être douce, et le temps pour lui faire acquiescer cette qualité, c'est quand elle est jeune et encore génisse. Une vache prend bien vite confiance dans l'homme qui ne passe jamais près d'elle sans lui flatter la tête et les flancs.

C'est en hiver que l'homme de laitière a la meilleure opportunité de nouer connaissance avec ses vaches, d'étudier leur tempérament et de faire ressortir leurs bonnes qualités.

Il en coûte réellement moins de travail, d'argent et de temps de tenir l'étable en bonne condition de décembre à mai, que de la laisser tomber à l'état de sale remise à bétail. Par cette dernière expression, je veux désigner ces longs soubassements que l'on voit sous beaucoup de granges à foin, munis à chaque extrémité de portes en décaïence et où les vaches pînetent ou sont en partie couchées dans la litière gelée qui s'est accumulée durant la journée.

Le soin et la douceur sont les deux grands facteurs du succès dans le traitement des vaches laitières, en tous temps, et dans des climats du nord, particulièrement en hiver.

Outre les bons rapports qui doivent s'établir entre les vaches et ceux qui sont chargés d'en prendre soin, il faut aussi préparer les génisses à la lactation. Pour cela, il faut que ceux qui les ont en charge leur manipulent les trayons, absolument comme dans l'opération du trayage, à laquelle elles sont soumises plus tard.

Pour bien nettoyer les brosses à cheveux et les peignes, leur enlever toute mauvaise odeur, lavez-les une fois par semaine dans de l'eau contenant un peu de liqueur d'ammoniaque.

Pour rafraîchir le pain rassis et desséché, coupez-le en tranches, que vous replacerez les unes sur les autres. Enveloppez ces tranches dans une serviette humide, mettez le tout dans un sac de papier, que vous placerez dans un fourneau chaud à tout dix minutes, le pain sera frais comme un sortant du four quand il fut cuit pour la première fois.

Pour enlever les taches de jus de pèche, le mélange suivant est excellent—une livre de soude, pour cinq sous de chlorure de chaux, déposés dans un vase de terre. Versez dessus un pot d'eau douce. Broyez pour faire fondre les sels et fendez chaud pour l'employer, en y plongeant les objets à nettoyer.

Pour nettoyer les objets en laiton —bagues, épingles, lampes, ornements—ainsi que les articles en nickel, frottez-les avec un mélange d'une cuillerée à thé d'ammoniaque dans une pinte d'eau, laissez sécher et frottez avec un chiffon ou un papier spongieux.

Le papier mou et spongieux est un des meilleurs articles qu'on puisse employer pour nettoyer le ferblanc, l'argenterie et le verre.

où le froid serait d'une rigueur extrême, on pourrait compléter la couverture avec du fumier long, qui gênerait aussitôt et formerait glacière. Les sentiers, c'est de bien exposer le tas de navets à tous les vents, de ne pas surtout le mettre sous un hangar, quand bien même ce hangar serait ouvert de tous côtés, et aussi de ne pas adosser le tas de navets contre un mur.

En Belgique, on conserve ces racines en ouvrant dans la terre un sillon avec une charrue, on y dépose les navets en les espaçant les uns des autres de 0m. 12 à 0m. 10 centimètres et on les couvre ensuite au moyen d'une ou deux bandes de terre. On continue ainsi, jusqu'à ce que toute la récolte soit enterrée; il va sans dire que les navets doivent être dépouillés de leurs feuilles.

Enfin, dans certaines parties de la France, notamment en Vendée, on ménage une cavité à l'intérieur des meules de paille que l'on construit après le battage des céréales. C'est dans cet espace vide que l'on conserve les navets pendant l'hiver. Pour l'obtenir, il suffit d'élever, sur l'emplacement où la meule doit être construite, ainsi que le conseille M. H. Houzé, une charpente composée de poutres légères et ayant la forme d'un somble de bâtiment.

Toutefois, lorsqu'elle est possible, la conservation des navets dans des caves bien aérées, mais à l'abri de la gelée et de l'humidité, est encore ce qu'il y a à préférer.

D'ailleurs, quelque soit le mode de conservation adopté, il est essentiel pour réussir, de récolter les racines dans de bonnes conditions, par un temps sec et surtout de décoller avec précaution, afin d'éviter toute blessure qui causerait la pourriture de la racine.

Autant que possible on fera consommer les navets en premier lieu, car les betteraves, carottes et autres racines fourragères sont, sans contredit, d'une conservation beaucoup plus facile.

La valeur alimentaire des navets a été quelque peu discutée, et les auteurs sont loin d'être d'accord sur ce point. Cependant, malgré la quantité considérable d'eau qu'ils renferment, on peut dire qu'ils constituent une bonne nourriture qui est très goûtée des bestiaux; les bêtes laines, notamment, en sont très friandes; les vaches qui en consomment, donnent un lait abondant, mais ayant parfois une saveur désagréable. Il est facile d'obtenir ce résultat en associant les navets à d'autres fourrages secs. En Alsace, on donne communément des navets aux chevaux, en les mélangeant avec de la paille hachée.

Voici d'ailleurs la composition moyenne de ces racines, d'après M. Ayraud :

Table with 2 columns: Substance and Percentage. Includes Eau (90.5), Substances organiques (8.7), Matières minérales (0.8), etc.

D'ailleurs, quels que soient les animaux auxquels on les destine, les navets doivent toujours être coupés en tranches minces et associés à des fourrages secs, car ils sont très aqueux.

Quant aux navets gelés ou altérés, on doit les exclure impitoyablement des rations, à cause des accidents qu'ils peuvent déterminer.

Les feuilles de navets constituent un excellent aliment pour les bêtes bovines; leur valeur nutritive est bien supérieure à celle des feuilles de betteraves, et elles sont loin d'être aussi relâchantes.

Albert LARBALETRIER

RECETTES USUELLES

Pour nettoyer et éclaircir les articles en acier poli—les couteaux, les fourchettes et même la ferblanterie—la chaux éteinte à l'air est meilleure que la brigue qui se vend dans les magasins.

Pour rafraîchir le pain rassis et desséché, coupez-le en tranches, que vous replacerez les unes sur les autres. Enveloppez ces tranches dans une serviette humide, mettez le tout dans un sac de papier, que vous placerez dans un fourneau chaud à tout dix minutes, le pain sera frais comme un sortant du four quand il fut cuit pour la première fois.

Pour enlever les taches de jus de pèche, le mélange suivant est excellent—une livre de soude, pour cinq sous de chlorure de chaux, déposés dans un vase de terre. Versez dessus un pot d'eau douce. Broyez pour faire fondre les sels et fendez chaud pour l'employer, en y plongeant les objets à nettoyer.

CORRESPONDANCES

C'est une belle affaire que cette affaire protection! Les fermiers du Manitoba en savent quelque chose: ils gémissent sous les étreintes de ce fléau brutal qui, sous forme de taxes, de douane et de monopoles, leur arrache le plus clair de leur revenu.

Ici, la culture se fait nécessairement à la machine, notamment la coupe du grain. Pour cela, nous employons la faucheuse Massey Harris, qui nous vend \$85.00. Savez-vous combien la même machine se vend de l'autre côté de la frontière, chez nos voisins des Etats-Unis?—Seulement \$40.00. C'est à dire que sur chaque moissonneuse, la preuve de la protection nous suce \$45.00, ou plus de 100 pour 100.

N'est-ce pas que pour les cultivateurs la protection a du bon? Il y a à la même différence, à peu d'exception près, dans le prix des moissonneuses. Celles de la compagnie Massey Harris se vendent ici \$185 et de l'autre côté de la frontière, seulement \$100.00.

La corvée à moissonner, que les cultivateurs du Minnesota et du Dakota paient 8 à 19 cents la livre, se vend ici, par la compagnie Massey-Harris, de 12 à 17 cents. C'était le prix l'été dernier.

La position est encore empirée par les procédés usuriers des compagnies qui nous vendent à ces prix exorbitants. Elles nous vendent à crédit, pour nous attirer plus facilement dans leurs filets; mais elles nous font payer 12 pour 100 d'intérêt et, pour garantir leurs créances elles prennent un gage sur nos récoltes, nos animaux et tout notre roulement. Si nous ne payons pas juste à l'échéance, nous sommes dépouillés comme le saint homme Job. Les compagnies ont des agents qui nous enlèvent tout récolte, bétail et autre roulement, lors que nous ne payons pas exactement au jour fixé, confisquant en même temps tout ce qui a été payé à compte du prix d'achat et gardant les billets promissaires consentis lors de l'achat.

Comme vous le voyez, c'est la juiverie dans toute la force du terme. On vend au pauvre cultivateur les machines agricoles deux fois plus qu'elle ne valent et finalement on lui enlève tout ce qu'il a. De cette façon, il arrive que la même machine est vendue alternativement à cinq ou six personnes et chaque opération rapporte aux monopoleurs les jolis profits que je viens d'exposer.

Nous marchands nous déplaçons aussi profondément. Vous pouvez en juger par les faits suivants. Nous payons le ton 50 cents la livre. Les émigrés anglais nous disent que ce ton se vend 20 cents en Angleterre. Comment se fait-il que passant par ici pour se rendre en Angleterre, cet article nous soit plus cher que là-bas? On nous fait payer l'huile de charbon 40 cents le gallon, ou le double de ce qu'elle coûte chez vous.

Les cotonnades que les cultivateurs paient de 3 à 10 cents la verge, nous sont vendues ici de 18 à 30 cents la verge. Tout le reste est à proportion.

Par contre, nous sommes obligés de sacrifier nos produits à vil prix. Ainsi le blé ne se vend ici que de 28 à 40 cents le minot et, par dessus le marché, il faut en passer par les balances de l'acheteur, qui n'ont pas le don de mettre du plomb dans le grain. Quant aux œufs, nous ne pouvons les troquer que pour de la marchandise, aux prix de ces messieurs, bien entendu. Il en est de même pour le bœuf.

Un mot à propos de nos écoles. Les Anglais de Manitoba ne veulent pas des écoles séparées ni d'enseignement religieux dans les écoles. Les parents, disent-ils, peuvent apprendre eux-mêmes la religion à leurs enfants. Ils permettent aux maîtres d'enseigner le français, mais pas la religion. Tout de même, on fait lire aux enfants les "bibles protestantes". Les Anglais d'ici veulent tout simplement nous réduire au rôle d'esclaves et ils réussissent, s'il ne nous vient pas d'aide d'ailleurs. Presque toutes les positions officielles sont remplies par des gens qui ne parlent pas le français, en sorte que ceux de nos côtés ne comprennent pas l'anglais se trouvent dans une bien triste position, quand ils ont affaire dans les bureaux publics.

Canadiens. Doleau, Manitoba. Décembre 1893.

Vandale, Saskatchewan, 12 déc. 1893.

M. le rédacteur.—Enfin, il y a assez de neige pour nous permettre de circuler en traineau. Je pensais que l'énorme quantité de neige tombée l'hiver dernier aurait épuisé le sac aux tempêtes; mais il paraît que nous n'en avons pas encore atteint le fond, car à l'heure où j'écris, le nord nous amène un orage en règle. En parcourant les derniers journaux, je n'y vois que tempête ici, ouragan là, sinistres partout. Heureusement, nous n'avons rien de tel à enregistrer. Il fait froid, c'est vrai; mais le thermomètre n'attend pas des chiffres aussi bas que ceux constatés dans les rapports officiels publiés dans les derniers journaux.

Comme partout, cependant, il arrive des accidents, pour la plupart dus à l'imprudence et à l'impéritie. L'autre jour, un dame Blanchard, européenne, tout récemment arrivée ici avec sa famille, voulut aller rendre visite à un voisin. Il pourrait à blanc. On tenta de la dissuader; mais inutilement.

Elle partit. Comme elle ne revenait pas, on s'inquiéta et on se mit à sa recherche. L'infortunée fut trouvée affaissée sur la voie du chemin de fer, la tête appuyée sur le genou et gelée à mort. Si la pauvre femme eût suivi les avis de gens accoutumés au pays et contre les conseils desquels elle entreprit cette course, elle se serait

habillée chaudement et ne se serait pas exposée à s'égarer dans une poudrière que même les habitants du pays redoutent. Il est de fait qu'un étranger, de quelque partie de l'Europe qu'il nous arrive, s'imagine en connaissant plus long sur le pays que le "né natif" qui y a passé sa vie. Entêtement déplorable, qui amène des résultats fâcheux et souvent mortels à ces obstinés qui veulent importer ici des habitudes parfaitement bonnes dans le pays d'où ils viennent, mais fatales dans celui qu'ils ont adopté. Voici bientôt "les fêtes". Ici, comme chez vous, chacun s'y prépare, qui pour la messe de minuit, qui pour les visites réglementaires du jour de l'an. Monsieur engraisse son cheval, qui aura de longues courses à fournir. La ménagère et sa fille sont au pétrin, d'où vont sortir, jeunes et dorés, galettes, beignes, tartes et pâtés pour les visiteurs attendus, qui, de leur côté, ne seront pas lents à faire disparaître toutes ces bonnes choses. Comme chez vous aussi, les enfants trouvent le jour de l'an est bien lent à venir. Les vieillards comptent leur âge, répètent le vieux couplet :

Si la poésie est en défaut, la pensée n'en est pas moins belle. Et vous, M. le Rédacteur, qualifiez-vous nous donner pour éternels? La visite de l'énergie et impartial CULTIVATEUR nous est sans doute toujours agréable, mais nous attendons avec encore plus d'impatience qu'à l'ordinaire l'arrivée de vos prochains numéros. Espérant que le nouvel an verra s'ajouter encore la liste de vos abonnés avides de bonne littérature et de saine et impartiale politique, je termine en souhaitant à vous et à tout le personnel du journal une heureuse et joyeuse année.

"CARTOUCHE"

LE CULTIVATEUR

Un exploit. On annonce de Shanghai l'arrivée d'un Anglais et sa femme, M. et Mme Littleale, qui viennent d'accomplir un bel exploit. Partis en janvier dernier de Constantinople, ils ont traversé la Tartarie russe, Samarcande, Kholand, la Kachgarie—grâce en partie à l'obligeance des fonctionnaires du czar, dont ils ne peuvent assez louer la courtoisie et l'amabilité—puis ils ont franchi les Pamis, et sont entrés en plein Tibet; dans cette partie de leur expédition, ils ont dû se diriger avec l'aide du sextant, ayant été abandonnés à leur sort par les guides qu'ils avaient engagés; après avoir été pendant deux mois à errer dans des régions complètement inhabitées, ils sont enfin parvenus au terme de leurs souffrances et de leur périlleux voyage, et ils ont pu gagner Shanghai.

Ce couple aventureux voyage par goût d'imprévu et par amour du sport. M. Littleale a, en effet, quelque peu déçu les reporters qui sont venus l'assailir à son arrivée dans la grande ville chinoise, en déclarant qu'il n'avait aucune intention de leur confier ses impressions et d'en publier jamais le récit.

Un enfant precoce. Jeanne V..., âgée de quinze ans, est l'aînée d'une petite famille de cinq enfants; son père et sa mère, depuis quelque temps, manquent d'ouvrage, mais la gamine a trouvé un moyen d'entretenir tout son monde sans trop de peine. Elle se rendait chaque matin, à l'heure du "coup de feu", dans la boucherie Belhami, rue Saint-Jacques, et achetait un livre de viande.

Elle n'était jamais pressée et laissait souvent plusieurs clients passer avant elle; cette amabilité, d'ailleurs, était la vraie source de ses petits bénéfices. Elle s'approchait de la caisse et quand le patron secondait ses gargons, insuffisants à servir la nombreuse clientèle, Jeanne plongeait la main dans le tiroir et prenait dix francs, un louis, quelque fois deux. Ce manège durait depuis deux mois. Le boucher, ne comprenant rien à la diminution de ses recettes, établit une surveillance et l'autre matin la fillette a été prise la main dans le sac. Elle a été arrêtée et ses parents priés de se tenir à la disposition de la justice.

Obésité quotidienne. Le patron d'une importante maison, de la rue du Sentier constatait depuis six mois, la disparition fréquente de pièces d'étoffe. Sur sa demande, M. Orsatti fit exercer une surveillance qui permit de constater qu'un employé de la maison, Prosper P..., âgé de 30 ans, demeurant à l'ouest du Temple, arrivait habituellement tous les matins très maigre, dans sa maison de commerce et en sortait très gras. Hier, les agents arrêtaient cet employé-phénomène et le conduisaient au commissariat de police, où fouillé, il fut trouvé porteur d'une pièce d'étoffe qu'il avait enroulée autour du corps. Il déclara alors, qu'ayant servi dans les turcos, il avait l'habitude de porter sur le ventre des étoffes de laine. Une perquisition faite à son domicile, a fait découvrir une grande quantité de marchandises et des reçus pour des étoffes qu'il avait engagées au Mont-de-Piété et dont il avait vendu les reconnaissances.

P... a été envoyé au Dépôt.

Veuf inconsolable. Jules R..., ouvrier menuisier, demeurant rue Linois, a été trouvé pendu dans sa chambre. La mort, d'après le médecin, remontait à quarante-huit heures.

Marié il y a quelques mois avec une jeune et gentille ouvrière perleuse, Jules R... a perdu sa compagne depuis quelques jours. Le malheureux était presque fou de désespoir. Avant de se suicider il avait écrit la lettre suivante :

Ma chère Louise, Tu dois être au ciel où je vais aller te retrouver dans quelque temps, car, me suicidant, il me faudra passer par le purgatoire. Attends-moi et prie le bon Dieu pour moi.

Jules R... Le corps du désespéré était couvert de médailles et de scapulaires.

Nos agents. M. Alcide J. Gaudet, de Amherst, Isles de la Magdeleine, comté de Gaspé, est l'agent du CULTIVATEUR et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. Alfred Thibodeau, de Ste-Eulalie, comté de Nicolet, est l'agent du CULTIVATEUR et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. J. J. Guimond, du Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny, est l'agent du CULTIVATEUR et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. Uldérie Lazure, de Ste-Martine, comté de Chateauguay, est l'agent du CULTIVATEUR et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. Paul Maurice, de Biddeford, Maine, E.-U., est l'agent du CULTIVATEUR, et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. Cyrie LeBel, de Trois-Pistoles, comté de Temiscouata, est l'agent du CULTIVATEUR et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. Maxime St-Louis, de Ste-Ursule, comté de Maskinongé, est l'agent du CULTIVATEUR et est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

M. J.-N. Martel, de St-Luc, E. I., ex-agent du journal "Le Monde", a accepté l'agence du "CULTIVATEUR". M. Martel est autorisé à retirer les sommes dues et à en donner reçu.

PARADOXES ET VERITES

L'honneur sans argent est comme ces vieilles médailles de bronze qui n'ont de cours qu'après des quelques amateurs d'antiquité. De Stassart.

Pour demander, il faut savoir attendre; et, pour donner, savoir se hâter. Basta.

On pourrait dire de la douceur, qu'elle est la qualité des âmes faibles; et de la bonté, qu'elle est une des vertus des âmes généreuses. Mme de Salm.

Le liniment MINARD EST LE MEILLEUR.

Advertisement for Pearline cleaning product. Includes illustration of a woman cleaning and text: "Pour nettoyer la maison. Travail ardu ou travail facile, cela dépend de votre choix. Si vous trouvez le travail pénible, c'est que vous ne vous servez pas de la PEARLINE."

Advertisement for Si Vous cough medicine. Text: "Si Vous. Avec un mauvais rhume, Souffrez de troubles des Pouxons, Avec maigri par la maladie, Menacez de tomber en consommation. Souvenez-vous que le 'Si Vous' est ce dont vous avez besoin."

Advertisement for Raoul Rinfret, B. A. Sc., I. C., A.-G. INGENIEUR-CIVIL. Diplômé de l'Université McGill. Artiste-Geometre. Directeur de la corporation des arpenteurs. Services: EGOUTS, AQUEUDUCS, PONTS, ARPENTAGES DE TOUTES SORTES. Adresse: Chambre 517, Edifice de la NEW-YORK LIFE, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Advertisement for Anchor Remède. Includes illustration of an anchor and text: "ANCHOR WEAKNESS CURE. Le plus grand tonique de l'époque. DES MILLIERS DE MIRACLES SONT OPERÉS PAR LE REMEDE 'ANCHOR' CONTRE LA FAIBLESSE ET LES MALADIES DU SANG, DE L'ESTOMAC (DYSPEPSIE) ET DES POUMONS. OPINION D'UN MEDECIN. L'Anchore Médicine Co., Quebec, Can."

RECOMMANDÉ PAR LA FACULTE

Advertisement for Les Romans. Text: "LES ROMANS. Les plus intéressants, les meilleurs romans et les mieux choisis au point de vue littéraire et moral, sont publiés dans LA BIBLIOTHEQUE FRANCAISE. Prix de chaque volume: 15 cts. Abonnement: UN AN, \$2.00. LA SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS FRANCAISE. 19-100 25, Rue St-Gabriel, Montréal."

COUVET DE JESUS-MARIE

TROIS PISTOLES, P. Q., COMTE DE TEMISCOUATA, CANADA. LES PARENTS qui désirent mettre leurs enfants en bonne voie, envoient leurs enfants à la Couvete de Jésus-Marie, à Trois-Pistoles, P. Q., où ils recevront une éducation solide et une instruction pratique. Les maîtres, au lieu de fatiguer la mémoire des enfants, s'efforcent de développer leur intelligence, et l'expérience prouve que cette méthode rend la classe plus attrayante, et permet aux élèves de faire en peu de temps un cours d'études complètes.

LA SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS FRANCAISE. 19-100 25, Rue St-Gabriel, Montréal.

LA DEBACLE

EMILE ZOLA. UN BEAU VOLUME DE 300 PAGES GRAND FORMAT À DEUX COLONNES. L'œuvre littéraire la plus importante de ce célèbre écrivain. Ouvrage d'un intérêt puissant et d'une moralité incontestable. PRIX DU VOLUME 35 CENTS. Ce beau volume sera envoyé franc de port, par retour du courrier, à toute personne qui fera parvenir 35 CENTS en argent ou en timbres-poste à l'adresse suivante: Editeur de "LA DEBACLE", Boîte, Bureau de poste, 1885, Montréal. En vente dans les principaux dépôts de journaux. 8 juillet 1893 - o

C'EST UN CRIME

Quand on connaît quelqu'un dans son voisinage qui se trouve atteint de l'une de ces maladies, si fréquentes de nos jours, telles que: leucémie, tumeurs, rhumatismes, érythème, point dans la tête ou dans le dos, etc., etc., ne laissez pas passer, sans lui offrir un remède qui agit sur le système nerveux, affectif et sympathique, ou tout autre maladie vénérienne. Ver, syphilis, etc., on peut se considérer grandement coupable si on ne lui conseille pas de se servir des fameux Remèdes Serravallo, connus et appréciés de tous les médecins de l'époque, et qui ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses expériences. Ces remèdes sont connus sous le nom de "Remèdes Serravallo". Ils ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses expériences. Ils ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses expériences.

Advertisement for J. E. P. RACIOT. Text: "J. E. P. RACIOT. No. 25, Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Quebec. C'EST UN CRIME. Quand on connaît quelqu'un dans son voisinage qui se trouve atteint de l'une de ces maladies, si fréquentes de nos jours, telles que: leucémie, tumeurs, rhumatismes, érythème, point dans la tête ou dans le dos, etc., etc., ne laissez pas passer, sans lui offrir un remède qui agit sur le système nerveux, affectif et sympathique, ou tout autre maladie vénérienne. Ver, syphilis, etc., on peut se considérer grandement coupable si on ne lui conseille pas de se servir des fameux Remèdes Serravallo, connus et appréciés de tous les médecins de l'époque, et qui ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses expériences. Ces remèdes sont connus sous le nom de 'Remèdes Serravallo'. Ils ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses expériences. Ils ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses expériences."

BULLETIN POLITIQUE

Les libéraux du comté de Guysboro, Nouvelle Ecosse, ont tenu le 4 janvier une assemblée pour choisir leurs candidats aux prochaines élections.

La session de la législature de la Nouvelle-Ecosse a été ouverte le 4 janvier. Le discours du trône constate que l'arrangement intervenu entre le gouvernement et le syndicat Whitney, à l'égard de l'exploitation des mines de charbon, a donné les plus heureux résultats.

M. John Douglass, inspecteur de la douane à Toronto et employé dans le service des douanes depuis 1858, vient de donner sa démission dans des circonstances un peu singulières.

M. Alfred Boulbee, politicien bien connu, a été récemment nommé à la position d'inspecteur des havres, position qui ne diffère pas beaucoup d'une sinécure.

Les Patrons de l'Industrie du comté de Prescott se sont réunis mercredi dernier, à Vanhook Hill pour choisir des candidats à la chambre des communes et à la législature provinciale.

M. Joseph Cauchon, autrefois de Québec et maintenant de Winnipeg, a été nommé dernièrement par le ministre des Travaux Publics pour les Territoires du Nord-Ouest.

Le banquet annuel de la chambre de commerce de Toronto a eu lieu jeudi dernier au soir, le quatre janvier. Parmi les personnalités qui y assistaient, on remarquait Son Excellence le gouverneur général, le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick, l'hon. M. Bowell, l'hon. M. Patterson, M. P., l'hon. M. Daly, l'hon. M. Raines, président de la chambre de commerce de Rochester, Etats-Unis, etc.

Le banquet annuel de la chambre de commerce de Toronto a eu lieu jeudi dernier au soir, le quatre janvier. Parmi les personnalités qui y assistaient, on remarquait Son Excellence le gouverneur général, le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick, l'hon. M. Bowell, l'hon. M. Patterson, M. P., l'hon. M. Daly, l'hon. M. Raines, président de la chambre de commerce de Rochester, Etats-Unis, etc.

Le banquet annuel de la chambre de commerce de Toronto a eu lieu jeudi dernier au soir, le quatre janvier. Parmi les personnalités qui y assistaient, on remarquait Son Excellence le gouverneur général, le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick, l'hon. M. Bowell, l'hon. M. Patterson, M. P., l'hon. M. Daly, l'hon. M. Raines, président de la chambre de commerce de Rochester, Etats-Unis, etc.

Les serments de l'Association de Protection Protestante

Les allocutions de ses principaux dignitaires

A titre de renseignement, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les serments que prêtent ceux qui entrent dans cette association.

Sans exagération, nous croyons que l'Association de Protection Protestante jouera avant longtemps dans le pays un rôle plus considérable et plus agissant encore que l'organisme. Celui-ci, si fanatique qu'il soit, met certaines formes dans ses violences, attendu qu'il compte sous son drapeau une partie des classes protestantes les plus relevées et les plus instruites, même un certain nombre des membres du clergé protestant.

Voici quelques extraits du rituel de cette association :

1er SERMENT Avant d'entrer dans la salle du conseil pour être admis dans l'Ordre, le candidat prête devant le sergent d'armes le serment suivant :

"Je promets et jure de la manière la plus solennelle et la plus sincère, sans équivoque ni réserve mentale, que je ne révélerai à qui que ce soit rien de ce que j'aurai vu ou entendu, ni en aucune manière je ne divulguerai ou ferai connaître le nom, la personne ou l'individualité d'un membre de cet ordre par parole, par signe ou autrement, de manière à ce que la qualité de membre de cet ordre puisse être connue d'une personne qui n'en serait pas membre. Que Dieu me soit en aide."

2e SERMENT Après avoir été introduit dans la salle du conseil par le sergent d'armes, le candidat prête son deuxième serment en répétant ce qui suit avec le président :

"Je jure de la manière la plus solennelle et fais vœu de traiter mon prochain avec justice, de lui accorder son égale et juste part de ce qui a droit d'exiger de moi ; que dans les rapports ordinaires de la vie je serai juste et équitable soit comme patron, soit comme employé, soit comme conseil, soit comme juge, soit comme juré, soit en qualité d'arbitre et que dans toutes ces qualités ou dans l'une quelconque je serai fidèle et j'exercerai et accomplirai mes devoirs au meilleur de mes capacités. Ainsi que le Dieu très miséricordieux inait en aide et qu'il me traite comme je traiterai autrui ; qu'il m'aiguise de sa vengeance la plus rigoureuse, si de propos délibéré et sciemment, je viole l'obligation solennelle que je contracte ici. Ainsi soit-il."

3e SERMENT Le candidat est ensuite conduit au secrétaire d'Etat, qui lui fait jurer ce qui suit :

"Je jure et fais vœu de la manière la plus solennelle de ne faire connaître à personne dans le monde rien de ce que je pourrai entendre, voir ou découvrir dans cet ordre, à moins de recevoir instruction de l'autorité compétente de confirmer ce degré ou de communiquer ce mot à un corps régulièrement organisé et reconnu des Américains et à aucun des membres de ce corps, à moins d'être régulièrement avisé de l'authenticité du corps qui de vous être ainsi instruit ;

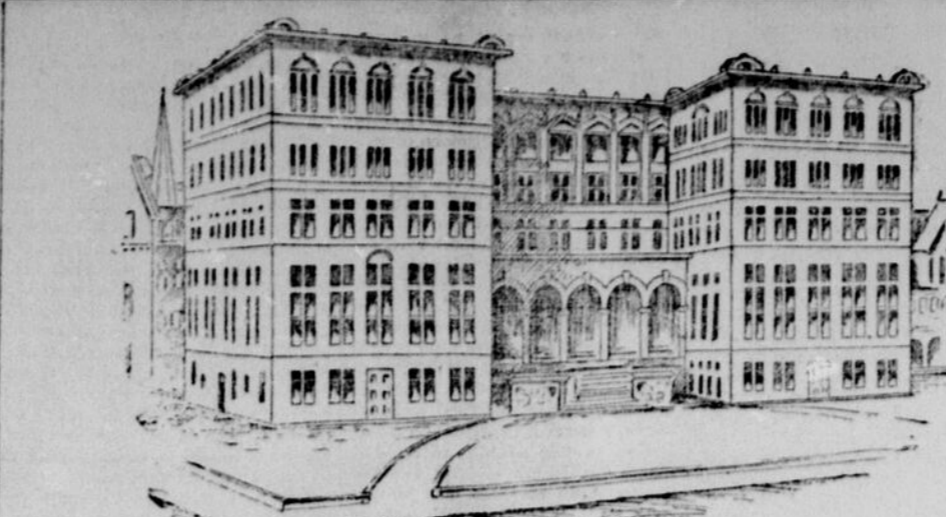
"Que je conserverai, au meilleur de mes capacités, la pureté du secret dans une élection quelconque et dans toutes les élections ; que je m'efforcerai d'empêcher les fraudes et les impositions que l'on tentera d'exercer sur le peuple au moyen d'artifices ou de tricheries ;

"Que je maintiendrai l'observance rigide des principes de l'honneur et de l'honnêteté à l'encontre de toutes usurpation et oppression politique ; que je maintiendrai et défendrai le gouvernement du Canada de même que le gouvernement de la province dans laquelle je demeure, contre toute invasion étrangère, contre tout ennemi de l'extérieur, national ou ecclésiastique, contre la rébellion, la trahison ou les ennemis du bon gouvernement ; que j'adhérerai et répudierai pour toujours tout pouvoir, roi, prince, potentat ou pouvoir ecclésiastique étranger, en autant qu'ils peuvent se trouver en conflit avec mes devoirs de citoyen ou les droits de ma conscience ; et, s'il en est besoin, je prendrai les armes et en leur offrant résistance, y mettrai fin. Je promets et jure de plus que je ferai toujours un objet de ma vie de tenir séparés et distincts l'Eglise et l'Etat. (Le candidat répète.)

"Ainsi je promets toutes ces choses de la manière la plus solennelle. Ainsi que Dieu me soit en aide. Ainsi soit-il."

4e SERMENT Devant le chapelain, le candidat jure ainsi :

"Je promets de la manière la plus solennelle et je jure que je ne permettrai jamais à un adepte de l'Eglise Catholique Romaine de devenir membre de cette Ordre, si je le connais comme catholique ; que j'exercerai toute mon influence pour promouvoir les intérêts des protestants partout, dans tout l'univers ; que je n'emploierai jamais, en aucune qualité, un catholique romain, quand je pourrai me procurer les services d'un protestant ; que JE N'ADHERERAI JAMAIS A MES RESOURCES A LA CONSTRUCTION, AU MAINTIEN D'UNE EGLISE CATHOLIQUE OU INSTITUTION DE CETTE NATURE OU DE CETTE CROYANCE, QUELLE QU'ELLE SOIT, MAIS



NOUVEL EDIFICE DE L'UNIVERSITE LAVAL

EN CONSTRUCTION SUR LA RUE ST-DENIS

Les édifices universitaires qui s'élevaient sur la rue Saint-Denis marquent, il faut l'espérer, une ère de progrès intellectuel pour Montréal et la partie de la Province dont elle est le centre. Une université bien dirigée est un foyer de lumière et d'avancement moral.

DES MONSTRES

UN AUTRE DRAME DANS L'ETAT DE NEW-YORK Toute la famille d'Edward Rockefeller, qui demeurait près de Germantown, a été arrêtée sous l'accusation de meurtre. Edward Rockefeller était un vieillard infirme âgé de 65 ans. Il a été trouvé mort dans son lit le 17 courant, les deux pieds liés ensemble.

A COUP DE COUTEAU

UNE FEMME ASSASSINÉE PAR SON MARI Christian Freiholder, un ébéniste allemand, âgé de cinquante-six ans et demeurant avec sa famille au No 1132 1ère avenue, à New-York, a été traduit devant le tribunal de police de Yorkville sous l'accusation d'avoir assassiné sa femme à coups de couteau.

LES SOUFFRANCES FINIES

Les douleurs qui le tourmentaient le plus Mackham, 8 janvier 1894.—C. C. Conklin, âgé de 38 ans, marié et citoyen bien connu de cette localité, souffrait par intervalles, depuis des années, de fortes douleurs dans le dos, qui l'avaient souvent retenu au lit. Il y a environ un an, il conçut l'idée que ces douleurs provenaient de troubles dans les reins. Agissant d'après cette idée, il acheta chez R. A. Mason, pharmacien ici, des KIDNEY PILLS de Dodd et en fit usage. Trois boîtes le guérirent à tel point que la maladie ne s'est jamais fait sentir depuis.

AFFREUSEMENT BRULES

Pour vous prouver que l'Onguent Magique est indispensable dans les familles, vous pouvez consulter mes sieurs Cadorette et Alario, de Trois-Rivières, qui ont été guéris par l'usage de cet onguent, et dans le même accident M. Brière n'ayant pas fait usage de cet onguent a succombé à ses blessures, à Trois-Rivières.

"MAUDITE"

Magnifique volume de 224 pages, illustré. Cet ouvrage est sans contredit le plus beau feuillet qui existe et se vend \$2.50 en France. Nous le vendons pour la modique somme de 40 cents à nos bureaux. Expédié par maille sur réception de 43 cents en timbres canadiens ou en mandats poste.

UN MIRACLE A CHATEAUGUAY

Les médecins déclarent la guérison impossible L'expérience remarquable de M. L. Jos. Beaudin, de St-Urbain, ses amis appellent les esprits de son lit qui, pensant-on, serait son lit de mort, comment il a été ramené à la santé et à la force.—Témoignage public de sa reconnaissance

UN MIRACLE A CHATEAUGUAY

Plusieurs rapports ont paru dans la "Presse" depuis deux ans, témoignant du grand bien accompli en différentes parties du pays par un remède qui est maintenant connu dans les ménages. Sans compter les parties du Canada, nous recevons un rapport du comté de Chateauguay, signé par un citoyen bien connu de St-Urbain et qui est écrit dans un langage qui ne laisse aucun doute sur la valeur de ce remède merveilleux.

UN MIRACLE A CHATEAUGUAY

"Je sens que je dois ma vie aux Pilules Roses de Dr Williams et je désire témoigner ma reconnaissance et vous donner un rapport complet de ma maladie et de ma guérison, dans l'espoir que mon expérience pourra être profitable à quelque autre personne souffrante. Vers le milieu du mois d'octobre 1891, sur l'avis d'un docteur américain, que j'avais consulté, je partis pour me rendre dans le nord, dans le but d'acheter une ferme et de la cultiver moi-même. J'avais été atteint d'une espèce de paralysie, causée par la rupture d'un vaisseau sanguin, au-dessus de l'œil droit et qui empêchait la circulation du sang du côté gauche. J'étais à cette époque employé comme teneur de livres chez L'Académie Frère, Lawrence, Mass. Le médecin avait conseillé un changement de travail afin que j'aie moins d'exercice mental et plus d'exercice physique. Je résolus de suivre ce conseil, mais j'attendis trop longtemps, car je ne quittai pas mon emploi avant le mois d'octobre suivant. Arrivé à ma destination, je ressentis une fois de plus les symptômes de mon ancienne maladie.

J'allai de suite chez un médecin de la localité qui se déclara incapable de comprendre mon cas. Cependant, il me donna quelques remèdes pour adoucir la douleur que je ressentais dans la tête, particulièrement la nuit. Ceci me soulagait durant quelques minutes, et parfois me permettait de sommeiller un peu, mais j'étais toujours pire en un réveil. Le dernier jour d'octobre, je me couchai après avoir, comme d'habitude, pris mon remède, et je dormis durant toute la nuit, mais le matin suivant, en essayant de me lever, je ne trouvais si faible que je ne pouvais me tenir debout, ni parler à peine. Ma femme, surprise de me voir en un tel état, courut chez un voisin et le pria d'aller chercher un médecin et un prêtre. Le médecin arriva presque immédiatement, mais ne put me procurer le plus léger soulagement. Le prêtre arriva alors et voyant la condition dans laquelle j'étais, me dit que mon cas était critique et qu'il fallait me préparer à mourir.

Le jour suivant le médecin et le prêtre consultèrent à ma femme de téléphoner à mes amis, car ils considéraient que ma mort approchait et deux jours plus tard mes deux frères arrivèrent.

A LOUER

UN MAGASIN DE 26 x 50 AVEC LOGEMENT au-dessus, bonne cave de 8 pieds de hauteur, de la grandeur du magasin, aussi un bon hangar de 26x30, une écurie de quatre places pour chevaux et un bon lieu situé au fond de la cour.

SI VOUS NE RECEVEZ PAS REGULIEREMENT VOTRE JOURNAL, PLAIGNEZ-VOUS DE SUITE

Fac-simile de l'étiquette des fameux Mules S. DAVIS & SONS MUNGOS NINE MAL DE DOS Neuralgie, Pleurésie, Sciatique TOUJOURS GUERIS et Rhumatisme QUAND "D. & L." MENTHOL PLASTER EST EMPLOYE.

Fac-simile de l'étiquette des fameux Mules



MAL DE DOS Neuralgie, Pleurésie, Sciatique TOUJOURS GUERIS et Rhumatisme QUAND "D. & L." MENTHOL PLASTER EST EMPLOYE.

Un article portant comme en-tête : "Guérison miraculeuse," je le lus, et plus je le lisais plus il m'intéressait, parce que je voyais, dans le cas de la personne à laquelle on faisait allusion de la ressemblance avec le mien sous plusieurs rapports. Lorsque j'eus fini l'article, je vis que la guérison avait été opérée par les Pilules Roses de Dr Williams.

Il semblait qu'il y avait en moi un combat, entre les faits que j'avais lus et ma propre crédulité ; j'avais peu de confiance dans les remèdes annoncés dans les journaux. Je lus l'article et le relus plusieurs fois. Il me semblait entendre les paroles du docteur : "Il ne peut pas vivre un an," et alors je vis les effets des Pilules Roses de Dr Williams dans ce que je viens de lire. Le résultat de ces réflexions fut que je me décidai à essayer les Pilules Roses, et j'eus immédiatement à la Dr Williams Medicine Co. pour en avoir.

Aussitôt qu'elles furent arrivées, je commençai à en faire usage en suivant les directions et avant que la première boîte fut terminée, je m'aperçus qu'elles m'avaient fait beaucoup de bien et je fus bientôt capable d'aller à pied au village, qui est à une distance d'un demi mille, sans aide d'une canne, et je recouvrais rapidement la santé et la force. Au moment où je tombai malade, je pesais 214 livres, et lorsque je commençai à prendre les pilules Roses, j'étais réduit à 162 livres, une perte de 50 livres en un peu plus d'un mois. Je fis usage des pilules pendant environ trois mois et durant ce laps de temps, je gagnai 40 livres. Aujourd'hui je suis aussi bien que j'ai été à n'importe quelle époque durant ma vie, et ma guérison est entièrement à l'usage des Pilules Roses de Dr Williams et je ne saurais trop les recommander aux personnes ne jouissant pas d'une santé parfaite.

Votre tout dévoué, L. JOS. BEAUDIN.

Une analyse démontre que les Pilules Roses de Dr Williams contiennent tous les éléments nécessaires à rétablir les maladies provenant de l'appauvrissement du sang ou l'affaiblissement du système nerveux, telles que perte d'appétit, l'abattement, l'anémie, la chlorose, faiblesse générale des nerfs, étourdissement, perte de mémoire, rhumatisme, les maladies telles que l'ataxie locomotrice, la paralysie, la sciatique, dans St-Guy, la névralgie, les résultats de la grippe, toutes les maladies dépendant d'humour viciés dans le sang, telles que scrofules, érysièle chronique, etc. Elles sont aussi un spécifique pour les troubles particuliers aux femmes. Viennent en aide aux irrégularités, suppression et faiblesse féminine sous toutes ses formes.

Elles rétablissent le sang et donnent aux joues pâles et jaunâtres une nouvelle fraîcheur. Pour les hommes, elles sont une guérison radicale dans tous les cas de fatigue mentale, excès de travail ou excès d'aucun genre.

Les Pilules Roses de Dr Williams sont manufacturées par la Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont., et Shenectady, N. Y., et sont vendues en boîtes seulement, portant la marque du commerce sur l'enveloppe, imprimée à l'encre rouge, à 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50, qu'on peut se procurer de tous les pharmaciens, ou directement par la poste, de la Dr Williams Medicine Company, à l'une ou à l'autre adresse.

LE LINTMENT MINARD POUR LES RHUMATISMES. Avantage exorbitant : Pour un marchant qui désire établir dans les Cantons de l'Est.

LA CREOSOTE DE HETRE. Préparé par le travail destructeur de la Phtisie pulmonaire. L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE. OREOSOTE. M. CHEVRIER. Pharmacie de 1ère classe, à Paris. Le remède par excellence contre la PHTISIE.

UN MAGASIN DE 26 x 50 AVEC LOGEMENT au-dessus, bonne cave de 8 pieds de hauteur, de la grandeur du magasin, aussi un bon hangar de 26x30, une écurie de quatre places pour chevaux et un bon lieu situé au fond de la cour.

Co magasin est situé coin des rues du Pont et Bowen Avenue, Sherbrooke-Est, une des meilleures places commerciales de la cité de Sherbrooke et pour tout genre de commerce. Ce magasin est occupé par le commerce d'épicerie et de liquides depuis 16 ans. Possession immédiate. S'adresser à F. P. PELLETIER, 5 Janvier, 1894.—o Sherbrooke-Est.

SI VOUS NE RECEVEZ PAS REGULIEREMENT VOTRE JOURNAL, PLAIGNEZ-VOUS DE SUITE

MONTREAL, 13 JANVIER 1894

LE PROCES HOOPER

Les témoignages des derniers jours

DECLARATIONS DE LA DEFUNTE

Elles sont éraasantes pour l'accusé

II. EST VIGOREUSEMENT DEFENDU PAR SES AVOCATS

L'instruction de ce fameux procès a commencé mardi, le 3 janvier, à deux heures de l'après-midi. Le tribunal est présidé par le juge de Lorimier. La couronne est représentée par M. Corbett, avocat de Joliette, et par M. Donald MacMaster, avocat de Montréal. Le prisonnier est défendu par MM. Renaud, de Joliette, Greenshield, de Montréal, et Ward, de Port Hope.

LE JURY

Le jury devant lequel la cause va être instruite se compose de MM. Hornum, Mireault, Napoléon Piette, Robert Smith, Aristide Mongin, John Kirkwood, Narcisse Lachapelle, Hugh Cassidy, Roch Lemire, Charles Coping, Joseph Dubeau, Michael Delaney et Joseph Labreche. Objection ayant été faite à M. Labreche, sous prétexte qu'il ne comprenait pas assez l'anglais, l'affaire a soumise, suivant la pratique, à deux autres jurés qui ont admis M. Labreche.

L'ACTE D'ACCUSATION

L'indictement accuse Hooper du meurtre de sa femme, Georgiana Leblanc, et de l'avoir fait mourir dans un train de chemin de fer du Pacifique, près de la gare de Terrebonne, en lui administrant un poison, de l'acide prussique.

L'ARRESTATION AU JURY - EXPOSÉ DE L'AFFAIRE

Après la lecture de l'indictement, Hooper déclare qu'il plaide non coupable et M. Corbett expose la cause au jury.



JOHN REGINALD HOOPER, accusé du meurtre de sa femme Georgiana Leblanc

En 1881, Hooper était typographe à Montréal et Georgiana Leblanc venait de St-Ambroise de Kildare chercher de l'emploi à Montréal, où elle fit la connaissance du prisonnier. Après leur mariage, qui fut célébré devant un prêtre catholique, Hooper conduisit sa femme à Port-Hope, où demeuraient sa famille. Il se rendit de là à Ottawa, où il obtint un emploi dans le ministère des postes. En 1885, il fit la campagne du Nord-Ouest, dans le régiment de Midland, et sa femme passa le temps à Port-Hope, chez une dame Cooper. En 1891, la pauvre Georgiana commença à donner des signes de dérangement d'esprit et pour la soigner, son mari la fit transporter à l'asile Rockwood, à Kingston. L'automne dernier, le 7 septembre, Hooper obtint un congé, sous prétexte d'aller visiter des parents de sa femme, en bas de Québec. Deux jours après, le 9 septembre, il se présentait à l'asile Rockwood, pour obtenir l'élargissement de la pauvre Georgiana, ce qui lui fut accordé. Il la conduisit à Montréal, à bord du bateau à vapeur "Algerian" et, le 11 septembre, la fit entrer à l'hôpital Notre-Dame, où elle fut placée sous les soins du Dr Marsolais. En même temps, Hooper rencontra, à Montréal même, une demoiselle Stapley, d'Ottawa, qui se trouvait en promenade chez sa sœur, une dame Shaw. Les péripéties de Hooper entre Montréal, Joliette et la Rivière-du-Loup, dans laquelle il jeta sa femme à l'eau, près de la gare de Louiseville, son retour à Montréal, où il fut informé que Georgiana avait été retirée de l'eau et recueillie dans une famille Desaulniers, son voyage à Louiseville, pour ramener sa femme à Montréal, la mort de cette dernière à la gare de Terrebonne, dans la soirée du 18 septembre, sont des faits qui ont été établis à l'enquête préliminaire.

HOOPER ALTÈRE UN CERTIFICAT

Après le décès de sa femme Hooper obtint, au moyen de fausses représentations, un certificat du Dr Duchesneau, déclarant que Georgiana Leblanc était morte de causes inconnues. Ce certificat ne faisant pas son affaire, Hooper le détruisit et en forgea un autre disant que la défunte avait succombé à une maladie de cœur. Muni de ce certificat, il fit transporter le cadavre à Port-Hope, où l'inhumation se fit sans aucune formalité. Mais les circonstances mystérieuses qui accompagnaient toute cette affaire ayant été signalées par les journaux, les autorités ordonnèrent au coroner de tenir à Port-Hope une enquête et la suite de laquelle Hooper fut arrêté par le lieutenant Carpenter, de Montréal.

Après cet exposé de l'affaire en français par M. Corbett, M. MacMaster le répéta en anglais au jury et la preuve commença.

LE PREMIER TÉMOIN

entendu fut le Dr Corbett, coroner de Port-Hope. Il produisit les bouteilles

que Hooper voulait faire verser dans le cadavre de sa femme, pour l'embaumement. La cour lui ordonna d'aller faire analyser le contenu de ces bouteilles à Montréal, par les professeurs Ellis, Pfister et Girdwood. L'audience est levée.

Audience du 4 janvier.

Le Dr Charles K. Clarke dit qu'il est surintendant de l'asile Rockwood depuis 1885 et il s'adonne depuis 1874 au traitement des maladies mentales, dont il a fait une spécialité. Il a vu Hooper à Rockwood, lors de ses visites à sa femme, qui est entrée à l'asile le 14 octobre 1891, sur une déclaration écrite de la main de l'accusé.

On demanda au Dr Clarke si Georgiana Leblanc était épileptique. Non, répond le docteur, et elle n'a jamais fait de mal à elle-même ni à d'autres. Le 28 octobre 1891 Hooper écrivit au Dr Clarke pour lui demander si sa femme avait été examinée, quant à son état mental, et si elle était bien folle, à quoi il lui fut répondu qu'elle

HERBERT HOOPER, du steamer "Algerian" prouve que le 10 septembre Hooper s'est embarqué avec sa femme à bord du bateau et que, comme il voulait empêcher cette dernière de jouer du piano, Hooper répondit qu'elle était folle, incontrôlable et qu'il la conduisait à l'asile de la Longue-Pointe. M. l'abbé Marre, vicaire à Notre-Dame de Montréal, a lu le certificat de mariage de John Reginald Hooper avec Georgiana Leblanc. La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 5 février 1883.

THÉOPHILE DUVAL, infirmier de l'hôpital Notre-Dame, dit que Hooper a interné sa femme dans cette institution, le 12 septembre dernier. Elle n'avait point de bagage et est partie le lendemain sur le train de Québec.

L'accusé disait appeler Cooper et avait inscrit la folle sous le nom de Georgiana Leblanc.

Il a déclaré ne pas être parent de la folle et la conduire à l'asile pour son beau-frère.

A l'hôpital, la femme Hooper vou-

l'après-midi et le lendemain matin, à la gare. Hooper lui raconta qu'il était à la recherche d'une jeune femme de 24 ans et que comme elle était jolie et dérangée d'esprit, il craignait qu'il ne lui arrivât quelque malheur. Il demanda s'il y avait un bureau de télégraphe à Kildare, d'où il disait que la jeune femme s'était enfuie. Au cours de la conversation, Hooper dit qu'il était de Toronto et avait habité Ottawa et finit par demander s'il y avait des rivières dans le voisinage. Doucet lui donna à l'hôtel tous les renseignements sur les deux rivières qui se trouvent de chaque côté de la station. Ils se rendirent au pont du chemin de fer à la demande de l'accusé, sous prétexte de voir la rivière, puis revinrent à la gare, où Hooper monta à bord du train allant à Montréal. Ceci se passait vers 5 heures de l'après-midi et Doucet a vu la défunte, qu'on avait recueillie chez Desaulniers, le lendemain matin, entre 8 et 9 heures.

PHILIPPE BELLEFÈRE, conducteur du train de C. P. R. allant de Montréal à Québec le 12 septembre, a vu le prisonnier à bord du train. Il avait avec lui une femme folle. Ils avaient des billets de seconde classe et ont fait le trajet dans le char des colons. Il y avait cinq ou six autres personnes dans ce char. Passé Louiseville, il n'a plus revu Hooper et sa femme, bien que leurs billets fussent pour Trois-Rivières. Le train est arrivé à Louiseville à 1.46 heures, le matin du 13 septembre.

CLEOPHAS BOLDUC, serre-frein, corrobore le témoignage du conducteur. Il échangea quelques regards inoffensifs avec la femme, ce qui intrigua Hooper, qui lui dit de ne pas "flirter" avec cette femme, qui était folle et qui conduisait chez ses parents, à Trois-Rivières. A Louiseville, l'accusé descendit du train du côté opposé à la gare et la femme le suivit. Il faisait nuit et il n'y avait pas de lumière de ce côté-là. Le train est resté assez longtemps à Louiseville pour prendre

le train de la gare d'Albion, et Hooper et sa femme ont été vus par le conducteur et le serre-frein. Hooper dit qu'il était très inquiet de voir la femme aller à la gare et qu'il avait essayé de l'empêcher, mais qu'elle était trop forte pour lui. Il a déclaré qu'il avait vu la femme entrer dans le train à Louiseville et qu'il avait vu le train partir.

James Dunn, télégraphiste, travaillant à la gare d'Albion. Le 13 septembre Hooper le pria de télégraphier à Louiseville et de s'informer d'une folle. Il déclara qu'il s'agissait de sa femme, une jeune personne. "Mon chapeau est tombé et pendant que je le ramassais, elle a sauté en bas du convoi." Il me montra un



LE JUGE DELORIMIER, devant lequel s'instruit le procès de Hooper

bout de papier où se trouvaient ces mots: "Adieu, je vais me noyer." Il déclara se nommer John Cooper. Il quitta Montréal à 5.15 heures de l'après-midi. Je n'avais pas reçu de réponse de Louiseville. Avant de partir, l'accusé me fit télégraphier à Edmond Leblanc, à Joliette, de le rencontrer le soir même.

Audience du 8 janvier.

Les avocats et les témoins dans l'affaire Hooper sont de retour. Le prisonnier est toujours frais et dispos; il dort bien.

La nouvelle de la mort de M. Grenier, de Montréal, un des témoins importants dans la cause a été reçue. M. Malette, un des avocats de la défense, est aussi sérieusement malade.

M. Casson, le sténographe qui a pris les dépositions des deux témoins décédés va être prié de rédiger au plus tôt, en cas d'accident.

Le père du prisonnier est arrivé ici, ce matin. Il est criblé des rumeurs allant à dire qu'il s'est fait de l'argent. C'est tout à fait contraire qui est vrai, la défense n'a eu aucune somme limitée à sa disposition.

Le Dr Cameron, de Montréal, déjà entendu à l'enquête, est venu à Montréal pour la défense. Ce médecin est convaincu qu'il a beaucoup de points faibles dans la preuve de la couronne.

UN AUTRE TÉMOIN REÇU

Joseph Grenier, jeune homme à l'emploi de la compagnie d'assurance Royale et demeurant à Montréal, vient de mourir. C'est ce jeune homme qui accompagnait Hooper et sa femme dans le fameux voyage à St-Ambroise de Kildare, pour obtenir les certificats requis pour faire interner la pauvre Georgiana dans l'asile de la Longue-Pointe, après que "le grand brun" eut tenté de la noyer dans la rivière du Loup. Grenier était naturellement assigné comme témoin. On se rappelle que le pharmacien Webb, qui a livré le poison à Hooper, est aussi mort, en sorte que deux des principaux témoins à charge se trouvent ainsi disparus, par la mort.

PIERRE MORIN, serre-frein sur le Pacifique, entre Montréal et Québec est assésenté. Il connaît le prisonnier et l'a vu en septembre 1893, sur le train. Philippe Bellefère était le conducteur; l'autre serre-frein était Cleophas Bolduc. Le train est parti de Montréal à 10.30 heures. L'accusé était en char de seconde classe, avec une jeune femme. Rien dans les actions de la femme n'a attiré son attention. Hooper et la femme sont descendus à Louiseville, à gauche de la gare. Le témoin se tenait sur la plateforme du char à bagages, voisin du char de seconde classe. Il se trouvait face à face avec le prisonnier qui lui a dit: "Never mind us, go inside." Le témoin a répondu qu'il avait affaire à Hooper et sa femme ont débarqué à

gauche et le témoin, sur la plateforme de la gare, à droite. Hooper tenait la femme par un bras. Il n'y a pas eu de bagarre; personne n'a été poussé. Le témoin n'a pas vu de bagage en la possession du prisonnier, ni de la femme. Il n'a pas connaissance qu'un chapeau ait été perdu.

ERNEST P. ROBITAILLE, conducteur sur le pacifique, est interrogé. Il a vu le prisonnier dans la nuit du 12 au 13 septembre. Le train allait dans la direction de Montréal et a passé à Louiseville à 2.55 heures du matin. Le prisonnier a embarqué à Louiseville, seul. Il m'a donné un billet de première classe. Le témoin a parlé au prisonnier entre Louiseville et Maskinongé. Hooper lui a donné un message demandant de rechercher une folle qui avait sauté en bas des chars. Ce message était adressé à tous les agents de chemin de fer le long de la ligne. Le témoin a livré le message au télégraphiste de nuit, à l'Épiphanie. Le prisonnier a dit au témoin qu'il était employé par le gouvernement pour rechercher les fous échappés et les ramener à l'asile et qu'une femme folle qu'il recherchait avait sauté à bas du train entre Louiseville et Maskinongé. Le témoin n'a pas eu d'autre conversation avec l'accusé. Ce dernier a dormi d'un sommeil paisible, jusqu'à son arrivée à Montréal. Il n'avait pas de bagage. C'était le matin du 13 septembre dernier. Le prisonnier n'a pas donné son nom ni sa résidence.

Un témoin très important, M. Emile Grenier, est mort à l'hôpital Notre-Dame. Le défunt a déjà donné sa déposition lors de l'enquête préliminaire.

M. JOSEPH ALBERT DESAULNIERS, marchand de quincaillerie, à Louiseville, a été entendu. Il a pris le dîner avec l'accusé le jour du passage de celui-ci à Louiseville. Le Dr Lindsay était présent. Peu après le départ de Hooper, le témoin entendit dire qu'on venait de trouver une folle errant sur le chemin.

M. M. NAP. MIGNEAULT, hôtelier, et G. A. GRENIER, marchand à Louiseville, dont le frère a déjà rendu témoignage en cette affaire et qui est mort récemment, ont aussi été entendus.

Le juge de Lorimier a décidé que l'histoire de la noyade racontée par le témoin devait être soumise aux jurés. Cette décision est très importante pour la couronne.

Le témoin dit que quand il a trouvé Mme Hooper, elle était trempée des pieds à la tête. Elle déclara qu'elle avait été poussée par "un méchant qui avait déjà tenté de la noyer à la Longue-Pointe." Après qu'elle fut mise au lit elle mentionna le nom de "John" à plusieurs reprises et demandait qu'on fermât les portes à double tour pour empêcher son persécuteur d'entrer.

Le lendemain, continue le témoin, je demandai à la défunte qui l'avait jetée à l'eau. "C'est John," répondit-elle. La défunte déclara aussi avoir été jetée à bas des chars par "John."

Mlle DESAULNIERS dit que Mme Hooper a déclaré que ce "grand méchant de John" l'avait jetée à la rivière et maintenant sous l'eau jusqu'à ce qu'il fut certain que sa victime était noyée.

"Jurez-vous, Mlle Desaulniers, que la défunte vous ait dit que son mari l'avait jetée à la rivière?"

"Oui, je le jure; la défunte m'a dit de plus que son mari avait essayé de l'empoisonner avec du vert de Paris."

M. E. AUGER, qui était à la résidence de M. Desaulniers quand la défunte y fut transportée, dit que celle-ci déclara que John était son mari. En apercevant le prisonnier, elle lui dit: "John, I love you."

Mme SAUCIER, de Louiseville, a aussi déclaré que la défunte lui a dit avoir été jetée à l'eau.

ROBERT McCLEARY, chef du train sur lequel était Hooper et sa femme, dit que celle-ci refusait absolument de monter. Montrant le prisonnier du doigt, elle dit: "Voici mon meurtrier; il a tenté de m'assassiner." L'accusé se prétendait gardien de fous. En transquation, le témoin dit que la défunte ne lui a pas paru folle.

RAYMOND BRADDOIN, cocher et hôtelier, de Lanoraie, dit que dans l'après-midi du 12 septembre, l'accusé, accompagné de sa femme, son beau-frère Edmond Leblanc et un nommé Emile Grenier, sont descendus des chars à Lanoraie. Grenier lui a demandé de le conduire chez la mère Malo, à St-Ambroise de Kildare. La femme s'est embarquée tranquillement dans la voiture et paraissait en bonne santé. Ils sont arrivés chez Mme Malo vers six heures du soir. Au bout de dix minutes, la mère Malo a fait descendre sa fille Georgiana de la voiture, et Hooper, Grenier et Mme Malo se sont fait conduire au village, à 4 ou 5 milles de là.

Le témoin dit qu'il a entendu la mère Malo dire à Grenier: "Je ne veux pas conter des "menenteries" à M. le curé, je suis trop vieille pour cela."

Alors Grenier a répondu: "Eh bien, ne dites rien."

Arrivés chez le curé Laporte, Hooper et Grenier sont débarqués au presbytère. Environ 10 minutes après, Mme Malo est entrée à son tour. Ils sont restés là environ un quart d'heure. De là ils se sont fait conduire chez M. le conseiller Deserre, de St-Ambroise. Ce dernier n'étant pas chez lui, dit le témoin, nous nous sommes rendus chez le juge de paix, Joseph Fitzpatrick. La Hooper et Grenier sont descendus.

ce. Nous sommes revenus directement à Joliette. Hooper et Leblanc sont débarqués là et j'ai conduit Grenier à Lanoraie, où il a pris le train pour Montréal.

Hooper m'a payé et a aussi donné de l'argent à Grenier. Le lundi suivant le 18, j'ai revu le prisonnier descendre du train à Lanoraie. Il a demandé une voiture et je l'ai conduit à l'hôtel Rivard. Il m'a ensuite demandé de le conduire à Saint-Ambroise de Kildare pour ramener sa femme. Edmond Leblanc était là et est embarqué avec lui. Arrivés chez Mme Malo, la défunte était assise près de la maison. En l'apercevant, Hooper lui a dit: "Hello". Elle a répondu: "Hello".

Aussitôt que les deux hommes furent entrés, la défunte vint à moi et me dit: "Je ne veux pas m'en aller avec lui; j'en ai peur; c'est lui qui m'a jetée à l'eau." Elle est entrée ensuite et la porte est restée ouverte. Hooper est ensuite venu me demander de lui donner un coup de main pour passer le gilet de sa femme. Il la tenait par les bras. Une fois habillée, elle n'a pas fait de résistance pour embarquer dans la voiture. Elle a été très paisible jusqu'à Lanoraie. Elle paraissait en bonne santé. Ils sont restés chez moi jusqu'à ce qu'ils prissent le train pour Montréal.

M. l'abbé JEAN DANIEL LAPORTE, curé de St-Ambroise de Kildare, dit que le 14 de septembre dernier, le prisonnier et un autre sont venus au presbytère lui demander d'apposer sa signature au bas de certains documents demandant l'interménagement d'une femme du nom de Georgiana Leblanc. C'est M. Grenier, dont j'ai appris le nom plus tard, qui m'a passé les papiers, produisant en même temps le certificat du Dr Marsolais. Je l'ai signé car on m'avait représenté qu'elle n'était pas mariée. Madame Malo est ensuite entrée et a déclaré que la folle était bien sa fille et qu'elle était réellement folle.

Les deux messieurs ne m'ont pas donné à entendre qu'ils étaient parents de l'infantouze. J'ai revu les deux mêmes hommes plus tard, chez le juge de paix Fitzpatrick. C'est le maire Neveu qui est venu me chercher pour conduire. Ma signature a alors été déclinée au bas du certificat, parce que si j'eusse su que la personne était mariée, je n'aurais jamais signé.

HILAIRE NEVEU, maire de la paroisse de St-Ambroise de Kildare, dit que le soir du 14 septembre, il a été prié d'entrer chez le juge de paix Fitzpatrick. Là il a rencontré Hooper, qu'il avait déjà connu à Ottawa. Celui-ci lui a demandé de signer un document demandant qu'une certaine Georgiana Leblanc fut internée à l'asile de la Longue-Pointe. J'ai refusé, dit-il, en disant que je ne connaissais pas ses antécédents. Grenier et lui m'ont ensuite dit que M. le curé Laporte avait signé et ont ajouté: "Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements, sortez de la maison, la mère Malo est là qui attend dans la voiture." Je suis sorti et c'est là que Mme Malo m'a appris que sa fille était mariée depuis dix ans à Hooper. Je suis allé immédiatement chercher M. le curé Laporte à qui j'ai annoncé que sa bonne foi avait été surprise. C'est là que M. Laporte est revenu avec moi et qu'il a exigé que sa signature fut enlevée au bas du document. Ceci a paru fort contrarier l'accusé qui est parti en

disant qu'il ferait d'autres démarches à Joliette.

Audience du 9 janvier.

PHILIPPE DUBOIS, chef de gare à Lanoraie, dit que le prisonnier est descendu le 18 septembre à la gare de Lanoraie, venant de Montréal, accompagné d'Edmond Leblanc et de sa sœur Georgiana. Hooper a acheté deux billets de seconde classe pour Montréal et un pour St-Vincent de Paul. Il a demandé à en former sa femme dans le hangar au freight, parce qu'elle était folle, ajoutant qu'elle n'avait pas mangé depuis plusieurs jours et que, de lavis de médecins la consommation l'empêcherait avant quinze jours. Il dit qu'elle était sa belle-sœur et qu'il la conduirait à l'asile de Kingston.

OBJECTIONS LÉGALES

Comme le témoin Grenier, entendu à l'enquête préliminaire, est mort depuis, les avocats de la couronne veulent faire attester sa déposition par M. Renaud, l'un des avocats de l'accusé et les officiers de la cour. La défense objecte et finalement le tribunal permet cette preuve, pour valoir ce que de droit auprès du jury.

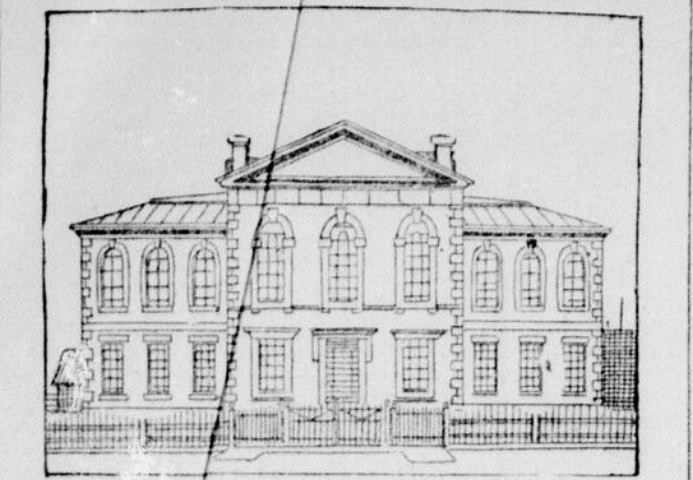
Le Dr COUSINS, d'Ottawa, dit que le 28 septembre dernier le prisonnier lui a demandé un ordre pour se procurer de l'acide prussique. Je lui donnai cet ordre pour quatre drachmes d'acide prussique de 2 pour 100 et avec cet ordre il pouvait se procurer le poison dans n'importe quelle pharmacie. Il connaissait le prisonnier depuis plusieurs années et l'avait soigné. Il connaissait aussi sa femme, qui avait des hallucinations, mais dont l'esprit n'était pas dérangé. Il l'a visité deux ou trois fois à la résidence du prisonnier et l'a toujours trouvée en bonne santé.

Le pharmacien A. Cross, d'Ottawa, jure que c'est lui qui a vendu au prisonnier le poison prescrit par le Dr Cousins.

LE CONDUCTEUR ROBITAILLE RAPPELÉ

Il raconte le passage de Hooper et sa femme à bord de son train, de Lanoraie à Terrebonne, où elle mourut. En partant de Mascouche, il se retourna et vit la défunte tomber en se tenant les mains en l'air. Le prisonnier était à côté d'elle et tenait le gilet d'eau dans ses mains. Il a vu Hooper verser entre les lettres de sa femme un liquide paraissant être de l'eau. Il se produisit un gargouillement dans la gorge et sur un côté de la bouche il y avait des taches d'écume. Elle n'a proféré ni un mot ni une plainte. Les mains étaient molles ainsi que tout le corps. Les yeux étaient grand ouverts et lustrés. Le prisonnier a demandé qu'on lui laissât ses deux billets pour Montréal.

(La suite à la 6e page.)



PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE JOLIETTE

était toujours dans le même état, ne donnait aucun signe et que son cas n'était pas considérable.

Hooper a visité sa femme assez fréquemment, à Rockwood, et paraissait bon pour elle. Sa dernière visite eut lieu le 12 octobre 1892 et en août 1893 il commenta les démarches requises pour la faire sortir de l'asile, alléguant que parait pour l'Europe, il voulait la placer dans sa famille, à Québec. En réponse à cette demande, le Dr Clarke permit à Hooper qu'il pourrait venir chercher sa femme quand bon lui semblerait et sans formalité. Il sortit de l'asile le 10 septembre 1893, vers quatre heures du matin, comprenant le bateau passant devant l'asile, à destination de

Montréal. Elle est entrée à l'asile elle-même, d'une bonne santé et a souffert de bien. Le témoin la voyait souvent. Les premiers jours elle refusait de manger, croyant qu'on voulait l'empoisonner, mais cela s'est passé. La défunte n'a jamais été malade. Elle se soustrait pas d'épilepsie, ni d'apoplexie. Elle travaillait dans la buanderie. Elle était d'un caractère gai. Elle ne s'est jamais plaint de souffrir d'un cancer.

Questionné au sujet de l'enquête du coroner à Port-Hope, le témoin dit que le prisonnier se conduisait d'une façon étrange. Il gesticulait et agissait comme un fou. Le témoin lui a parlé plusieurs fois à la gare et Hooper lui a paru sain d'esprit. Depuis 20 ans que le témoin a soin des fous, il ne pourrait pas dire si le prisonnier était fou ou non, sans s'enquérir de ses antécédents.



LA CELLULE DU PRISONNIER HOOPER, DANS LA PRISON DE JOLIETTE

mais le témoin crut que le prisonnier faisait le fou.

Transquestionné par M. Greenshield: La condition mentale de la femme exigeait qu'elle fut placée dans un asile. Le prisonnier a payé pour l'entretien de sa femme environ \$2 par semaine. Dans les premiers temps de son incarcération, la défunte était très excitée. Le témoin lui envoya plusieurs lettres qu'il a reçues de l'accusé, lorsqu'il envoyait du linge à sa femme. C'était en 1891. Hooper paraissait beaucoup s'occuper du bien-être de la défunte. Dans son opinion, le témoin croit que le 8 août 1892, la défunte était incurable; lorsqu'elle a quitté l'asile, elle était complètement folle. Elle se servait de temps à autre de mauvais langage envers les autres détenues et l'engageait à aller à la messe et à changer de salle.

En réponse à M. MacMaster et Greenshield, le Dr Clark dit que la défunte n'a jamais dit qu'elle souffrait d'un cancer et qu'à l'enquête du coroner à Port-Hope, le prisonnier s'est conduit d'une manière étrange et que tout cela était de la feinte et il persiste dans cette opinion.

gros chien. Il indiqua l'acide prussique et comme le docteur n'en avait pas, Hooper lui demanda un ordre pour s'en procurer chez un pharmacien. Le docteur lui observant qu'il serait bien plus simple de tuer ce chien avec un revolver, Hooper répondit qu'il insistait sur le poison, parce que c'était moins cruel. A la fin, le docteur lui donna une lettre pour un pharmacien. L'acide prussique est le poison le plus violent.

Sur les entrefaites, le Dr Cameron se rendit à l'exposition de Chicago et à son retour, en octobre, voyant un récit de l'affaire sur les journaux, il téléphona au juge Dugas, qu'il le rencontrerait dans l'après-midi pour lui raconter l'affaire.

En réponse aux trans-questions, le Dr Cameron dit qu'une dose d'acide prussique capable d'empoisonner un gros chien empoisonnerait aussi un homme.

GUSTAVE DOUCET, actuellement télégraphiste à Ste-Thérèse, se trouvait en septembre dernier en vacances à Louiseville.

Il rencontra le prisonnier dans

Lecture pour tous MAGNIFIQUES ROMANS OFFERTS EN PRIME A NOS LECTEURS

L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE QUI AIT ENCORE ÉTÉ FAITE PAR UN JOURNAL FRANÇAIS AU CANADA

Nous avons beaucoup de plaisir à attirer l'attention de nos lecteurs sur l'offre exceptionnelle que nous leur faisons de se procurer, POUR PRESQUE RIEN, une collection d'ouvrages remarquables à tous les titres. Les romans que nous offrons en prime sont signés par les écrivains français les plus en renom, coûtent, dans l'édition originale, de 75 cents à un dollar, et contiennent la matière d'un volume de format ordinaire de 300 pages. Ces romans sont d'une moralité incontestable, peuvent être mis dans toutes les mains et forment une série précieuse d'ouvrages de premier ordre. Il suffit, pour se procurer un de ces volumes, de découper dans notre journal deux coupons semblables à celui qui se trouve plus bas, portant des numéros différents, et de les adresser AVEC SEPT CENTS en argent ou en timbres-poste à M. J. TARTE & FRÈRE, bureau du "CULTIVATEUR", Montréal. On peut obtenir toute la collection des volumes en envoyant autant de fois DEUX COUPONS ET SEPT CENTS qu'il y a d'ouvrages annoncés.

COUPON DE PRIME N° 1. Découpez DEUX de ces coupons portant des numéros différents (il n'est pas nécessaire que les numéros se suivent) et remettez-les, avec SEPT CENTS en argent ou en timbres-poste, à votre marchand de journaux ou à M. L. J. TARTE & FRÈRE, bureau du "CULTIVATEUR" et vous recevrez un volume par la poste, sans autre frais. (Ecrivez votre nom et votre adresse bien légalement.) Nom: Adresse: Titre du volume: N.B. - Le numéro du coupon change chaque semaine.

Nous n'accorderons cet avantage qu'à ceux de nos abonnés, nouveaux et anciens, qui n'ont pas d'arrérages dans leurs comptes.

- Liste des ouvrages offerts en prime: VAILLANTE, par Jacques Vincent. LA NEUVAINNE DE COLETTE, par Jeanne Schultz. AURETTE, par Henri Gréville. JEAN DE KERDREN, par J. Schultz. DISPARY, par Albert Delpit. UNE FOLLE, par Jeanne Mairat. L'ASSASSIN, par Jules Lermain. UNE RENCONTRE, par Howells. LA PEAU DU LION, par Chs. de Bernard. D'autres volumes seront ajoutés à cette liste.

MONTREAL, 13 JANVIER 1894

AUGUSTE VAILLANT

Détails sur sa personne et son crime

SON HISTOIRE

Auguste Vaillant est un grand garçon brun, assez fort; il porte une forte moustache brune, ce qui lui donne l'aspect dur. L'œil est vague et en dessous. Il est né à Mezières le 29 décembre 1861; il a été révolutionnaire dès 1884, s'est mêlé aux divers mouvements anarchistes; mais, contrairement à ce que dit la préfecture de police, il n'est ni ancien gérant de la "Revue socialiste" ni neveu de M. Vaillant; il n'a jamais été mêlé aux groupes collectivistes.

Il est parti en Amérique en 1886, avec sa femme et deux enfants. Sa femme et un de ses enfants sont morts à Buenos-Ayres; il est revenu à Paris il y a quelques mois et a renoué ses relations anarchistes.

Il passait pour un exalté aux yeux de tous ceux qui le connaissent. Mêlant la sincérité à la vantardise, critiquant tous les actes criminels des compagnons en prétendant qu'ils ne savaient pas opérer et promettant de faire mieux, chaque attentat anarchiste en province ou à l'étranger lui fournissait l'occasion de discourir et d'exagérer ses théories terrifiantes.

Depuis un mois et surtout depuis l'attentat de Barcelone, il se montrait plus acharné et plus féroce. A côté de cette folie particulière, il semblait montrer beaucoup d'affection pour les siens et pour ses amis.

LES AVEUX

On sait que les magistrats ont passé la nuit à interroger les personnes consignées en prison dont les réponses ou les allures avaient paru suspectes. Pendant ce temps les agents continuaient aux renseignements, vérifiaient leurs dires et leur identité; après enquête sommaire on relâchait les gens contre lesquels rien n'avait été trouvé.

Dans la nuit, l'un des prévenus, blessé au nez et aux mains, Auguste Vaillant fut transporté à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Landry, et deux agents furent placés à son chevet. Il était suspect; les agents s'entendirent familièrement avec lui et le firent causer.

Ils eurent vite la conviction que seul des blessés de l'Hôtel-Dieu, Vaillant était un personnage louche. On interrogea de nouveaux les malades. Quelques-uns déclarèrent que le coupable ne pouvait être qu'un individu placé derrière eux dans la tribune publique de la Chambre, qui avait été blessé et qui se trouvait en ce moment avec eux à l'Hôtel-Dieu; ils donnèrent son signalement, assez vague, mais correspondant un peu à celui du principal soupçonné. En présence de ces dépositions, Vaillant fut transporté dans une salle spéciale dépendant de la salle Saint-Landry, servant habituellement aux malades ayant besoin d'être isolés pour des opérations ou maux contagieux. M. Fédée, officier de paix dirigeait les brigades des recherches, prévenu de suite, vint lui-même et, au bout de quelques mots, acquit la conviction qu'on tenait le coupable.

M. Roulier, procureur de la République, M. Meyer, juge d'instruction, M. Lépine, préfet de police, furent avisés dès la première heure des résultats déjà probants de l'enquête qui venait d'être faite.

A onze heures et demie, MM. Roulier, Lépine et Clément se rendaient rue Daguerrre et opéraient une perquisition. Vaillant avait loué la, depuis le 27 novembre dernier, une chambre au prix de 18 fr. par mois, située au premier étage. Il avait payé un mois d'avance. La rue Daguerrre est une petite rue tranquille de Montparnasse; l'hôtel dont il occupait la chambre numéro 13 est très modeste. Il s'était fait inscrire, comme il l'a déclaré dans ses aveux, sous le nom de Marchal.

Ses voisins et son propriétaire le considéraient comme étranger; il parlait peu, avait interdit l'entrée de sa chambre, avait reçu trois lettres depuis quinze jours et la dernière était arrivée vendredi soir, venant de Saint-Denis.

A onze heures et demie, les magistrats arrivaient rue Daguerrre, ce qui intriguait fort les habitants de ce quartier paisible, peu habitués à un tel déploiement de cavalerie et de véhicules. La perquisition ne produisit pas grands résultats. Dans la malle, la fameuse malle qui devait faire sauter tout le monde, en bois blanc peint en noir,

IL EST LE SEUL COUPABLE

A ces mots, le malade, de plus en plus surexcité, repoussa: "Quoi! vous cherchez l'auteur de l'explosion, le monsieur qui a lancé la bombe, vous m'avez fait "travailler" toute la nuit par vos agents espérant que je me couperais, mais rassurez-vous, c'est moi, moi seul qui ai fait le coup, mal réussi d'ailleurs et je le regrette!"

MM. Roulier, Lépine, Meyer, Bernard, qui se trouvaient là, paraissent tous un peu surpris de la facilité avec laquelle étaient faits de tels aveux. Vaillant ajoutait: "Vous ne vous attendiez pas à celle-là, n'est-ce? J'ai voulu abrégé votre besogne. Si j'avais été malin, vous ne m'auriez pas trouvé; j'ai manqué un peu d'expérience. Je me suis rendu au Palais-Bourbon à 1 heure et demi, j'ai attendu à la porte de la salle publique blaguant dans la grande cour en attendant mon entrée dans la tribune publique. J'avais mon "ustensile" dans ma poche. J'étais placé derrière 7 ou 8 spectateurs et j'ai écouté les débats, cela ne m'a pas refroidi, au contraire; à un moment donné, n'y tenant plus, je retirai l'engin, je le pris de la main droite, je me levai, et faisant un violent effort du bras, je le jetai dans la direction du bureau. A ce moment une dame qui se trouvait près de moi fit un mouvement et son bras heurta le mien juste à l'instant où le projectile partait de ma main, ce qui le fit dévier et toucher le rebord de la balustrade de la tribune; aussitôt nous recevions tous des éclats; je fus atteint à la figure, au bras et je me précipitai dans les escaliers. Arrivé en bas on m'empêcha de sortir, j'étais pincé! J'attendis tranquillement et reçus les soins sans faire d'objection. Maintenant, si vous voulez savoir mon nom exact, je me nomme Marchal et j'habite, 70, rue Daguerrre, à l'hôtel de l'Union; j'ai demeuré avant il y a longtemps, à Choisy-le-Roi. J'ai également un conseil à vous donner: si vous allez rue Daguerrre, comme je le pense, méfiez-vous en entrant dans une chambre et surtout n'ouvrez pas ma malle, vous n'en reviendrez pas vivants!"

SON IDENTIFICATION

Des agents des brigades des recherches avaient assisté à l'interrogation ou plutôt à la confession, ils se rendirent à la préfecture et acquitèrent la conviction que le blessé se nommait bien réellement Vaillant et non Marchal. Son dossier était là, le signalement était le même que celui du malade. Il avait été révolutionnaire militant en 1885, 1886, 1887, s'était fait condamner à deux reprises pour excitations sur la voie publique. Il était parti avec sa femme et deux enfants en Amérique, avait habité Buenos-Ayres et était revenu il y a quelque mois. Depuis son retour il s'était montré anarchiste militant et avait été condamné à deux reprises pour vol. La brigade des recherches le surveillait et le considérait comme dangereux.

Munis de ces renseignements, les agents prévinrent aussitôt les magistrats, qui dirent à Vaillant: "Vous mentez, vous n'êtes pas Marchal, mais bien Vaillant; vous habitez Choisy-le-Roi ou vous travaillez de façon irrégulière." L'accusé répondit grossièrement: "Vous commencez à m'embêter! Je vous ai dit ce que j'avais à vous dire; si cela ne vous convient pas, tant pis. Nous verrons plus tard."

PERQUISITION

A onze heures et demie, MM. Roulier, Lépine et Clément se rendaient rue Daguerrre et opéraient une perquisition. Vaillant avait loué la, depuis le 27 novembre dernier, une chambre au prix de 18 fr. par mois, située au premier étage. Il avait payé un mois d'avance. La rue Daguerrre est une petite rue tranquille de Montparnasse; l'hôtel dont il occupait la chambre numéro 13 est très modeste. Il s'était fait inscrire, comme il l'a déclaré dans ses aveux, sous le nom de Marchal.

Ses voisins et son propriétaire le considéraient comme étranger; il parlait peu, avait interdit l'entrée de sa chambre, avait reçu trois lettres depuis quinze jours et la dernière était arrivée vendredi soir, venant de Saint-Denis.

A onze heures et demie, les magistrats arrivaient rue Daguerrre, ce qui intriguait fort les habitants de ce quartier paisible, peu habitués à un tel déploiement de cavalerie et de véhicules. La perquisition ne produisit pas grands résultats. Dans la malle, la fameuse malle qui devait faire sauter tout le monde, en bois blanc peint en noir,

on trouva quelques vieux journaux, des vêtements et c'est tout. Une bouteille vide, trois flocons, des livres de chimie et une grande marmite contenant des clous semblables à ceux qui se trouvaient dans l'engin de la Chambre, sont saisis. M. Clément emporte le tout dans son fiacre.

On retourne à l'Hôtel-Dieu et de nouveau Vaillant est interrogé. Il complète ses aveux: "J'ai acheté la première marmite le 29 novembre au bazar de l'Hôtel-de-Ville, dit-il; j'ai reconnu le lendemain que c'était trop grand et je suis allé de nouveau en acheter une plus petite; c'est celle-là qui a "marché."

VAILLANT EN PRISON

Depuis que le docteur Berrant lui a extrait le clou qu'il avait dans la jambe, Vaillant a été transféré de l'infirmerie à la cellule 28 de la 4e division, dans une cellule simple, une cellule ordinaire au rez-de-chaussée, dont l'unique fenêtre donne sur les promenoirs de la 4e division, soit sur le boulevard Arago.

Cette cellule est meublée d'un lit en fer se repliant dans la journée contre le mur, d'une planchette servant de table fixée entre le mur et d'un escabeau sans dossier attaché à la muraille par une chaîne.

Nuit et jour, Vaillant est gardé par un gardien de la prison et non par des agents de la sûreté. La porte de la cellule doit rester fermée et devant elle deux autres gardiens montent la garde avec l'ordre de ne laisser personne s'approcher du cachot de l'anarchiste.

Son gardien a lui-même pour consigne très stricte de ne jamais lui adresser la parole et de ne répondre aux questions que lui pose le détenu, que si elles se rapportent au service de la prison.

A l'entrée du guichet principal de la Santé se trouve cet ordre de consigne:

CONSIGNE

"Il est strictement interdit à tous employés ou gardiens de la prison de la Santé d'adresser la parole sous quelque prétexte que ce soit au détenu 28 de la 4e division ou d'essayer de satisfaire à un sentiment de curiosité en s'approchant de la cellule.

Toute infraction à cette consigne sera punie de révocation immédiate." Seul, M. Berrant, médecin en chef, et Patin, directeur de la prison, voient journellement Vaillant, qui a refusé jusqu'à présent de recevoir la visite de M. l'abbé Fortier, aumônier de la maison.

Agression contre une actrice. Mlle Blanche Dorval, choriste à l'Opéra-Comique, sortait du théâtre l'autre matin à minuit et quart et se rendait chez elle, boulevard Beaumarchais, lorsque devant le No. 29 de la rue St-Claude, un individu se jeta sur elle et la terrassa. Il cherchait à l'étrangler, à la maîtriser en lui mettant un genou sur la poitrine et essayait de lui arracher ses boucles d'oreilles en diamants. Aux cris poussés par la victime des voisins accoururent ainsi que des agents.

Le malfaiteur prit la fuite, poursuivi par les gardiens de la paix qui purent l'arrêter boulevard Beaumarchais, près de la Bastille.

Conduit au poste des Archives, il a déclaré se nommer Georges Gil, âgé de vingt-trois ans, cocher livreur, demeurant rue Traversière, 60, actuellement sans ouvrage. Il a ajouté que, se trouvant dans la misère, il avait voulu voler, mais n'avait pas l'intention de faire du mal à Mlle Dorval.

La jeune femme a été reconduite chez elle en proie à une violente émotion.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, la Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Bronches et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Pompez par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec les directions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez le journal. W. A. Noyes, 820 Bowlers' Block, Rochester, N. Y.

A NOS ABONNES

Nous publions gratuitement les annonces de naissances, mariages et décès qui se produisent dans les familles de nos abonnés. Il suffit de nous les envoyer.

LE LINIMENT MINARD GUERIT LA GRIPPE.

LA CHAMBRE DES LORDS

Pour qui suit avec attention l'évolution de la politique anglaise depuis quelques années, il est évident que l'ano des luttes décisives de l'avenir—et d'un avenir peut-être moins lointain qu'on ne croit—se livra autour de la Chambre des lords. Cette affirmation surprendra peut-être ceux qui en sont restés, en fait de connaissance de la vie intérieure de nos voisins, aux dissertations des docteurs de jadis, aux exposés des Delolme, voire des Guizot ou des Remusat, et qui s'imaginent encore que la machine parlementaire fonctionne avec régularité, avec une sorte de jeu de bascule entre les whigs et les tories.

On les étonne fort en déclarant que les whigs, comme parti à part faisant équilibre aux conservateurs, sont une chose du passé, d'un passé tout aussi aboli que celui des perruques ou des crinolines, que ce qui subsiste de ce groupe s'est associé aux tories profondément modifiés et représente parmi eux l'élément peut-être le plus profondément hostile aux revendications de la démocratie et qu'enfin le parti libéral, purgé depuis le schisme de 1886 de cet alliage hétérogène, de plus en plus soustrait également aux traditions de l'individualisme pur de l'école de Manchester, tend à se transformer en un radicalisme assez avancé.

C'est précisément cette double évolution qui pose avec une singularité après la question de la Chambre des lords. Jadis, l'un des mérites les plus vantés de la constitution politique de l'Angleterre, c'était que la séparation des opinions s'y faisait verticalement et non horizontalement, c'est-à-dire que les partis n'y correspondaient point à des classes et qu'on trouvait des progressistes au sommet, tout comme des conservateurs à la base de la société.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. L'un des mots d'ordre les plus entraînants, mais peut-être aussi les plus dangereux du libéralisme gladstonien, c'est de faire appel des "classes" aux "masses", c'est-à-dire d'accroître cet antagonisme social.

La Chambre des lords se prête, par malheur, par sa conduite comme de propos délibéré à ces attaques. Elle a rejeté par une majorité de plus de dix contre un le projet réparateur du home rule. S'il ne s'était trouvé qu'une quarantaine de pairs pour voter cet acte de justice politique, il ne s'en est reconvenu l'autre jour que vingt-huit contre six fois autant pour maintenir à la loi sur la responsabilité patronale dans les accidents, le caractère obligatoire sans lequel elle n'est et ne peut être qu'un conseil de perfection platonique et qu'une satisfaction de principe dérisoire. Pas un évêque anglican n'avait donné son suffrage à une mesure destinée à pacifier l'Irlande; un seul prêtre a osé voter une mesure que les représentants officiels des trade-unions, c'est-à-dire de la classe ouvrière organisée, réclament unanimement.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'on ait surnommé la noble Chambre une succursale du Carlton club, un appendice du cercle aristocratique et conservateur par excellence. D'ailleurs, on sait que la loi sur les municipalités rurales électives, quand elle aura enfin réussi à émerger des interminables discussions d'une Chambre des communes empêtrée dans l'obstruction, sera mutilée, émasculée, transformée à n'être pas reconnue par ses auteurs dans son passage à la Chambre des lords.

En fait, depuis le schisme de 1886, la situation est telle que les conservateurs, maîtres des deux Chambres et par conséquent dictateurs politiques absolus quand ils ont la majorité de la Chambre haute et paralyse à leur gré l'activité de leurs adversaires quand les libéraux ont la majorité à la Chambre basse. La Chambre des lords n'est un frein que pour le parti du progrès, mais pour lui elle est un impitoyable tuteur et elle assure au toryisme la certitude de pouvoir tout empêcher quand il ne peut pas tout faire.

C'est là une situation dont on comprend que les libéraux se préoccupent. Pour l'instant, le cabinet voit sans trop de plaisir l'opposition abuser de ce privilège. Il compte sur une exposition d'irritation démocratique. Il espère que le grand courant qui sera déchaîné par cette attitude égoïste d'une classe entrainera jusqu'au port, dans un puissant élan, avec les mesures politico-sociales du programme de Newcastle le HOME RULE lui-même. Au fond, il calcule que la force de la marée montante sera d'autant plus grande pour

balayer tous les obstacles que la force de résistance qui lui aura été opposée aura été plus aveuglément exagérée.

Qui sait si les élections générales prochaines, au lieu de se faire sur tel et tel article d'un programme de réformes, ne se feront pas sur la question des droits réciproques de la Chambre élective et de l'assemblée du privilège héréditaire? Qu'on le veuille ou non, quantité de circonstances convergent vers ce résultat. Sans doute, un lord en soi est toujours cher à l'opinion anglaise; une partie de la popularité du roi Rosebery—lequel déplore du reste d'être enchaîné par sa grandeur loin de la véritable arène du combat politique—tient à la piquante originalité de ce grand seigneur radical.

Toutefois, on commence à se demander si le privilège d'annuler la volonté nationale est bien la propriété d'une aristocratie d'ailleurs artificielle et où les parvenus de tous genres, légistes, banquiers, brasseurs—surtout ces derniers—sont si nombreux qu'on dit volontiers avec malice que BEEERAGE et PEERAGE sont devenus synonymes.

Un singulier mariage

Une dépêche signalait l'autre jour l'ouverture en Angleterre d'un procès absolument extraordinaire. Il s'agissait de deux femmes qui s'étaient mariées en bonne et due forme et qui avaient réussi à jouer leur rôle de mari et femme, aux yeux du public pendant vingt-sept ans.

Le procès a commencé devant la division de Chancellerie (Chancery division) de Londres. Voici, autant qu'on peut en juger par le compte-rendu un peu embrouillé de cette cause fantastique, comment les choses se présentent:

Il y a une quarantaine d'années, mourut un certain William-Henry-Smith Cullener, en instituant comme héritière sa femme, à condition qu'elle restât veuve. Si elle se remariait, l'héritage devait passer à sa fille aînée. C'est cette clause qui a été l'occasion du procès; mais elle n'a qu'un rapport indirect avec les détails vraiment curieux de cette affaire.

La veuve Cullener ne tardait pas à se trouver dans une situation très gênée. Pour échapper à ses créanciers, elle eut l'idée, vers 1865, d'endosser des habits d'homme, prit le nom de Hedry Neville-Smith et exerça, en cette qualité, le métier de plombier

et de marchand de papiers peints. Peu de temps après, dans le but de dépister et de décourager encore davantage toutes les recherches de ses créanciers, une de ses filles, morte depuis, lui aurait suggéré l'idée d'épouser une des cousines de son mari, Sophie Newland.

La veuve Cullener, dont cette Sophie Newland consentait à jouer le rôle, s'étant remariée, l'héritage devenait caduc, le gage des créanciers disparaissait et la succession passait à la fille aînée, qui convenait d'en partager les revenus avec sa mère, alias M. Neville Smith, alias M. James Stanley. C'est sous ce nom, en effet, que la véritable veuve Cullener épousa, après publication des bans, le 17 octobre 1866, dans l'église paroissiale de Wood Church, comté d'Essex, la fautive veuve Cullener alias Sophie Newland. Celle-ci aurait montré, paraît-il, quelque répugnance dans cette petite combinaison.

Le mariage eut lieu, cependant, et le ménage Stanley, resté pour d'autres le ménage Smith, vécut aux yeux du monde dans une parfaite harmonie jusqu'en 1883, époque à laquelle il se sépara.

En 1892, la fille aînée de la veuve Cullener, qui aurait ignoré jusqu'à la mort du testament de son père (à l'inverse de sa sœur, auteur de la combinaison du mariage) en est informée. Sa mère s'étant remariée, elle héritait de la succession paternelle, et c'est pourquoi elle a intenté le procès. Elle affirme que sa mère ne lui a jamais dit qu'elle avait réellement et légalement épousé, sous le nom de James Stanley, Sophie Newland (fait qui lui aurait donné des titres à la succession); mais elle reconnaît qu'aux yeux du public sa mère, transformée en M. Smith, passait couramment pour le mari de Sophie Newland. Si elle n'approfondissait pas la question, c'est qu'elle ignorait la clause du testament et qu'elle s'expliquait l'étrange situation de sa mère par la nécessité où elle se trouvait de dépister ses créanciers.

J'ai été guéri d'une bronchite aiguë par le LINIMENT MINARD. Baie des Isles. J. M. CAMPBELL.

J'ai été guéri d'une névralgie à la figure par le LINIMENT MINARD. Springhill, N. E. Wm DANIEL.

J'ai été guéri d'un rhumatisme chronique par le LINIMENT MINARD. Co. Albert, N. B. GEORGE TINDLEY.

LA COTTOLINE. C'est ce que...? C'est la nouvelle graisse à friter remplaçant le saindoux ou le beurre de cuisine, ou l'un et l'autre. Elle coûte moins cher, fait plus d'usage et est facile à monter digérée par tout le monde. EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERNS. Préparé seulement par H. K. Fairbank & Co. Rue Wellington et Anne, MONTREAL.

The CREAM OF SCOTCH WHISKIES. CLAYMORE. GREENLEA BROTHERS. SOLE AGENTS MONTREAL.

Le véritable ONGUENT CANET-GIRARD. Extrait de toutes les plantes médicinales. Paris.

J. L. O. VIDAL & FILS, Mecaniciens-importateurs. DE MARCHANDISES DE TOUTES ESPÈCES. Attirent l'attention du public sur les trois colonnes suivantes: MATERIEL DE BEURERIES, ELECTRICITE, MACHINERIES.

FEUILLETON DU CULTIVATEUR

LA
Sarcelle
BLEUE

(Suite)

C'était un de ces soirs de septembre, où la fleur dorée qui traîne au couchant prolonge presque indéfiniment la crépuscule. Elle rayonne dans tout le ciel. Et si la lune monte alors au-dessus de l'horizon, il n'y a pas de nuit, mais un jour lumineux qui continue l'autre et pose sa lumière bleue sur le sol tiède encore du soleil disparu. Claude allait, un peu ému, porté par une sorte d'espérance sans objet, et douce cependant. Il aspirait à pleins poumons l'halène des crépuscules, qui grise les merles et les fait chanter, certains soirs, même après les premières étoiles. Des choses rimées, des débuts de romances fredonnaient dans sa mémoire. Quand il aperçut le bosquet de Maldonne, immobile au milieu de la campagne rase, les cimes des arbres encore touchées par la lumière et comme évanouies, murmura-t-il, à pas lents et rêveux.....

Thérèse Maldonne se trouvait tout simplement au salon, quand Claude y entra, pas rêveuse du tout, assise près de la table qu'entouraient, avec elle, son père, sa mère et Robert. Celui-ci lisait à haute voix. En attendant la domestique ouvrir la porte et le cliquetis d'un sabre, il ferma le livre sur un de ses doigts. Les deux femmes s'étaient levées. M. Maldonne venait au-devant de Claude, l'air épanoui et les mains tendues.

— Cher monsieur, dit-il, vous nous surprenez agréablement. Je pensais que vous nous aviez oubliés... Permettez d'abord que je vous présente... Il se tourna vers Robert, assis de l'autre côté de la table : « Monsieur Claude Revel, un naturaliste amateur, un futur élève », puis, vers Claude : « Mon beau-frère, Robert de Kérédol. »

— Je crois avoir eu l'honneur de rencontrer monsieur sur la route, lors de ma première visite, dit Claude, très aimable et s'inclinant.

M. Kérédol se souleva, les mains appuyées aux bras du fauteuil.

— En effet, dit-il poliment, c'est bien la seconde fois que nous nous rencontrons.

Cependant, au ton dont il disait cela, il était facile de deviner que la première lui eût suffi. Sans rien ajouter, il considéra Claude de la tête aux pieds, comme autrefois il examinait un soldat, aux revues du dimanche, sourit faiblement et roula un peu son fauteuil en arrière.

Thérèse lui jeta un coup d'œil qui demandait : « Pourquoi vous retirer ? » Il ne parut pas s'en apercevoir.

Le cercle se reforma, sans qu'il y fut compris, près de la fenêtre par où venait le parfum violent des géraniums.

— Madame, dit Claude, debout et la main gauche retenant son sabre, je suis désolé d'interrompre votre lecture. Si je suis entre, c'est qu'on m'a prévenu que M. Maldonne ne se trouvait pas au jardin.

— Mais vous ne troublez rien, monsieur, je vous assure, dit madame Maldonne, en retouchant le pli du fichu de tulle noué autour de son cou. La lecture pourra se reprendre bien facilement..... Désarmez-vous, je vous prie.

— Et essayez-vous, dit M. Maldonne, que nous nous voyons un peu. Après quoi, nous irons tous deux causer histoire naturelle.

— Croiriez-vous, monsieur, dit celle-ci, que nous lisons un conte !

— Il y en a de si sérieux, madame !

Un conte de Daudet.

— Un chef-d'œuvre, alors. On n'a rien écrit de pareil en prose du midi.

— N'est-ce pas, monsieur ? dit Thérèse, en considérant, d'un air d'admiration, ce bel officier qui parlait littérairement. Je n'ai rien lu qui me plût autant. Il y en a un, surtout.....

— C'est que nous avons chacun nos préférences, interrompit Madame Maldonne, avec une

certaine vivacité, résultat sans doute de discussions antérieures. Moi, j'aime par-dessus tout le conte des "Vieux". L'aimez-vous, monsieur ?

— Beaucoup, madame. — C'est si touchant ! — Moi, fit M. Maldonne : « Les Aventures d'un perdreau rouge. » Exact, mon cher monsieur, écrit par un chasseur. Vous l'aimez aussi, celui-là ?

Je le crois bien ! Et vous, mademoiselle ?

— Les "Étoiles" ! répondit-elle en relevant la tête, d'un mouvement souple et fier, vers la bande de ciel de la fenêtre.

Aucune étoile n'apparaissait encore. Mais on eût dit qu'elle les voyait toutes, tant il y avait de clarté dans le regard qu'elle détournait ensuite vers Claude. Elle ne posait pas. Elle ne simulait rien. Un des mots qu'elle aimait, un de ceux qui ont de l'infini, lui était monté aux lèvres. Et cela suffisait pour qu'elle fût émue.

Claude reprit : — Et pourquoi ce conte mieux qu'un autre, mademoiselle ?

— Ah ! voilà ! dit-elle. C'est que je comprends si bien le père de Daudet, d'avoir une étoile préférée à laquelle on parle ! Nous en avons une, mon parrain et moi, quand j'étais plus petite.

Et les jolis yeux clairs cherchèrent de nouveau dans l'espace et une main de jeune fille, transparente et voilée d'ombres blondes, s'étendit vers la lumière.

— Tenez, monsieur, à bas, au-dessus des Sorbiers. C'est là qu'elle se lève. Souvent nous l'attendions, et, quand elle paraissait, nous en ressentions une joie. Et, de son côté, elle semblait nous reconnaître. Il y avait chez elle, je vous l'assure, de l'amitié pour nous, comme dans les yeux d'une personne chérie.

Thérèse ! fit une voix, au fond de l'appartement.

Les quatre personnes groupées auprès de la fenêtre se détournèrent en même temps vers M. de Kérédol.

Il était penché en avant et tenait, fermée sur un de ses doigts, le petit index à couvrir sa lecture. Ses lèvres, un peu rائلées, le pli plus accentué de son front entre les sourcils, indiquaient seule une lutte intime, une colère ou une souffrance dont il voulait demeurer maître et qui se trahissait pourtant.

— Vous oubliez, Thérèse, dit-il, que nous ne sommes pas seuls ici. De pareils enfantillages ne sauraient intéresser un étranger.

— Mais, je vous demande pardon, répondit Claude en se levant. Ce que dit mademoiselle est charmant !

— Peut-être, répartit M. de Kérédol avec le même flegme impertinent, mais je vous croyais passionné pour l'histoire naturelle, monsieur, et c'est de l'astrophonomie.

Claude, que sa belle humeur de jeune homme ne quittait pas volontiers, se prit à rire.

— De l'astronomie, monsieur ? Croyez-vous ?

— Ce qu'il y a de sûr, interrompit M. Maldonne, en se levant à son tour, c'est que mon cher beau-frère ne serait pas fâché de reprendre sa lecture.

— Moi ? mais je n'ai pas dit cela !

— Non, tu le penses seulement. Eh bien ! achète, mon ami, replonge-toi dans l'histoire de l'ÉLIXIR DE PÈRE GAUCHER. Nous autres, nous sortons, et nous n'aurons rien à vous envier, car il fait une soirée admirable !

Il répéta, en désignant l'horizon : « Oui, admirable ! » Et le mot tomba au milieu du silence embarrassé de tout le monde.

— C'est bientôt nous quitter, monsieur, dit enfin madame Maldonne, et j'insisterais, si mon mari n'était pas très heureux de vous avoir pour lui seul.

Les yeux de mademoiselle Thérèse, grands ouverts et tournés vers Claude, exprimaient le même regard.

Mais elle n'en dit rien. Elle se contenta de sourire aimablement, quand Claude s'inclina devant elle, et de suivre du regard jusqu'au moment où la porte se referma sur lui, ce jeune bien-élevé de réserve, qui partageait toutes ses préférences pour les Étoiles de Daudet.

Claude, qui avait salué très froidement M. de Kérédol, se trouva seul dans le corridor et bientôt dans le jardin avec M. Maldonne.

— Un peu étrange, mon beau-frère, n'est-ce pas ? dit celui-ci timidement.

— Mon Dieu, répondit Claude, il y a tant de gens qui n'admettent pas qu'on trouble une de leurs habitudes !

— C'est précisément cela, répartit le naturaliste. Il a la passion des récits, des histoires,

des lectures, et tout ce qui l'interrompt l'émeut incroyablement... Un homme excellent, fond, je vous assure, et si dévoué pour nous tous, un si bon ami !

Tous deux, ils avaient pris, côte à côte, la grande allée qui coupait le jardin par le milieu. Il restait encore un peu de jour. Des souffles frais commençaient à descendre avec l'ombre. En même temps, la terre, qui avait bu le soleil, exhalait des bouffées chaudes et imprégnées du parfum des résédas, des pétunias, des géraniums, dont il y avait une profusion autour des massifs de légumes. Entre ses quatre murs flanqués d'un rempart d'arbres, il embaumait comme une casserole, le potager de M. Maldonne. Le brave homme eût bien vite fait d'oublier Robert et l'incident de tout à l'heure, pour ne plus penser qu'au monde familial du jardin. On a toujours le cœur pris aux choses qu'on a semées. Rien qu'à passer auprès de ses plates-bandes, il se sentait joyeux. Il s'épanchait en exclamations, en observations courtes, tantôt faisant remarquer à Claude les touffes crépées de ses asperges, une ligne de fraisiers, une poignée de glaïeuls autour d'un vieux cerisier, tantôt secouant un limacon grimpé dans un rosier, ou, du bout de sa canne, étendant un sénéceon épanoui sur sa route. A mesure qu'il avançait, les diversions se multipliaient. Il s'arrêtait devant ses laitues en graine et parlait à ses passe-roses, droites comme des flèches d'église, et comme elles tout du long fleuries.

Les deux promeneurs s'entendaient d'ailleurs à merveille. Chacun découvrait avec bonheur chez l'autre le même amour profond et la science de la campagne. « Avez-vous observé, mon jeune ami ? » disait l'un. « Assurément, cher monsieur, » disait l'autre. « Alors vous comprenez que nous aimons les Pépinières ? » — « Autant que j'aime la Condraie. » Quelque chose d'intime s'insinuait dans leurs phrases. Ils éprouvaient le même désir de prolonger l'entretien. Et, le premier tour d'allée achevé, ils en commencèrent un second, et d'autres encore.

A chaque fois qu'il se détournait ainsi, tout au fond du jardin, et apercevait au loin la maison voilée d'ombre, Claude éprouvait la même émotion à regarder une petite lumière, feu tremblant d'une bougie veillant derrière les vitres. Était-ce la fenêtre de Thérèse et l'aimable jeune fille se penchait-elle quelquefois entre les plantes grimpances qui s'élevaient, là sur la muraille, comme des fumées brunes ?

Il y avait de quoi passer une heure avec cette simple question. Et M. Maldonne se mit à causer d'ornithologie. Il y revenait, non pour remplir une promesse, mais d'instinct, emporté par la vieille passion, ouvrant ses souvenirs aux pages préférées. Il s'amusa. Il racontait, beaucoup pour lui-même, un peu pour Claude. C'était déjà sa coutume avec M. Kérédol. Et les histoires de chasse, lestement enlevées, s'en allaient, l'une après l'autre, à travers les buis et les passe-roses endormies.

— Monsieur Claude, disait le naturaliste, voyez comme la nuit tombe vite, à présent ! Quelle heure admirable et que bien peu connaît ! Le coucher des oiseaux, leur dernier chant, qui doit l'oiseleur... Figurez-vous qu'il m'arrive encore de passer des moitiés de nuit à l'affût, ici même. J'emmène quelquefois ma fille. Elle aime cela comme moi. Nous nous cachons derrière un arbre, et j'attends. Ce n'est pas pour tout, vous comprenez, mais pour le plaisir de revivre le passé, de retrouver quelques-unes de mes impressions d'autrefois, quand j'allais, à la lisière d'une taille, guetter les oiseaux nocturnes, ou les blaieaux qui roulaient en grognant vers les vignes... Tenez, maintenant que la dernière frange d'or s'est effacée là-bas, où sont les martinets ? Tous disparus, couchés, et de même les pinsons, les verdiers, les linots, tous ceux qui vivent du grain tombé... Quelques mangeurs d'insectes travaillent encore... Apercevez-vous cette mésange, qui tourne autour d'une branche d'abricotier ? Elle va donner encore un ou deux coups de bec, puis renfoncer sa tête dans ses plumes soulevées, et vous ne la distinguerez plus d'avec l'écorce... Les merles se chargent de la sérénade... Écoutez celui-ci !... Tout à l'heure, il était à la pointe des sorbiers ; il voilà qui galope dans les feuilles de ronces, inquiet du gîte de la nuit et chantant pour le dire... Quand il se sera tu, aucun oiseau du jour ne parlera

plus... Ce sera le tour des hulottes, des orfraies, des rôdeurs nocturnes... Ah ! les colomniés, ceux-là, cher monsieur ! On les trouve laids ! Mais rien n'est jolier comme un orfraie au clair de lune ! Nous en avons quelques-unes ici. Elles sortent de mes arbres, en arrière de la maison, ou du bois de Laurette. Aucun bruit ne dénonce leur vol. Les plumes sont fines comme des poils, blanches sur le ventre, jaunes sur les ailes. Et le vent coule au travers. Moi, je reconnais les orfraies au passage de leur ombre, qui fait rentrer les mulots... Et que de drames, alors, dont nous sommes témoins !

— Monsieur Maldonne, disait Claude, vous êtes plus jeune que moi !

Ils causèrent ainsi, longtemps encore, sans sortir de la même allée. Puis, comme ils arrivaient à l'extrémité du jardin ou, vingt fois déjà, ils s'étaient retournés, Claude chercha devant lui la petite lumière, et ne la vit plus. Aussitôt l'histoire qu'il écoutait perdit tout intérêt. Le froid de la nuit le saisit. Le jardin lui parut comme un désert morne. Rien ne trahit au dehors cette impression subite. Et cependant, par une mystérieuse divination de l'esprit, M. Maldonne, presque en même temps, s'arrêta de parler. Il avait senti se briser le lien léger qui tient une âme attentive.

— Voulez-vous que nous rentrions ? dit-il.

Tous les deux s'en revinrent en silence, vers le logis qui grandissait dans la brume à chacun de leurs pas. Le toit était argenté par la lune, le reste plongé dans l'ombre, masse indécise, terne jusqu'à la base, ou pas une lueur ne veillait.

M. Maldonne entra le premier dans le vestibule et ouvrit la porte du salon.

— Tiens, dit-il en se détournant vers Claude, tout mon monde envolé ! Plus personne !

L'appartement était désert, mais les meubles conservaient le souvenir de la dernière scène qui s'y était passée. Au pied du fauteuil de M. de Kérédol, qui tendait les bras vers la porte, le livre grisait sur le parquet. Il avait dû couler au pied du siège de cuir ou on l'avait posé, et tout meurtri, abandonné, il soulevait quelques-unes de ses pages blanches comme le fouet d'une aile blessée. Plus près de la fenêtre, quatre chaises formaient un demi-cercle, ouvert du côté du fauteuil. L'éclat qui les avait troublées, écartées les unes des autres, ou le devinait, était venu de là. Sur le guéridon, un de d'argent, oublié, faisait songer à une main fine de toute jeune fille.

— Plus personne ! répéta M. Maldonne, c'est étonnant, il n'est pas très tard.

Il tira sa montre et l'exposa au jour douteux de la lune, qui éclairait le vestibule.

— Dix heures et demie seulement... Mais voilà, quand Robert s'avise d'être fantasque, il ne l'est pas à demi... Je suis sûr qu'il a prétendu que nous ne reviendrions pas ici... Il est singulier... vraiment, c'est un drôle.

Il riait un peu, pour ne pas souligner la faute, mais, au fond, il se sentait humilié.

Suivi de Claude, il traversa le vestibule, puis le bosquet, et tourna la clé dans l'énorme serrure du portail.

— Bonsoir, monsieur Claude, dit-il. J'espère bien que nous n'en resterons pas là ?

— Mais, dit le jeune homme, à condition de ne rien troubler... Venez au musée, repartit le naturaliste, nous y serons entre nous ; vous, moi et les oiseaux. Est-ce accepté ?

Claude répondit, avec moins d'ardeur :

— Sans doute, monsieur.

— J'y compte tout à fait, dit M. Maldonne. Il tendit la main à Claude, et celui-ci, franchissant le seuil, put encore apercevoir un instant, dans l'entre-bâillement de la porte, les yeux doux et plissés et la barbiche blanche de M. Maldonne, qui, du regard, suivait son "jeune ami," et le mettait en route.

VI

Il se passa plusieurs semaines pendant lesquelles Claude, retiré dans sa terre de la Condraie, mesura son blé, vendit son foin, fit ses vendanges, chassa les perdreaux et les grives, et constata, dans les rares moments où sa pensée prenait forme de méditation, qu'il était l'homme le plus heureux du monde. A diverses reprises, suivant les sentiers des bois humides et chauds des premières pluies, les mains dans les poches de son gilet de chasse, son chien quêtant au bord des touffes de fougères et d'ajoncs, il s'arrêta, comme grisé

par la vie, par la paix, par la plénitude de joie qu'il sentait en lui et autour de lui. D'autres fois, il est vrai, l'idée lui vint, surtout aux heures lentes de l'après-dîner, quand la bourrasque soufflait dehors et l'empêchait de sortir, quand il n'entendait d'autre bruit, dans la vaste salle où il se promenait, que celui de son propre pas renvoyé par les murs. L'idée lui vint qu'une jeune femme embellirait encore cette agréable Coudraie. Une image se présentait à lui, sans en avoir été priée : celle de Thérèse, les mains tachées de groseilles et confuse de son tablier à bretelles, ou disant, les yeux levés : « Le conte des étoiles, monsieur. Nous en avons une, mon parrain et moi... »

Mais il ne s'arrêta pas longtemps à de pareilles rêveries. Elles lui paraissaient indignes d'un homme heureux, qui commande à vingt vigneronnes, jouit d'une indépendance parfaite et d'un revenu plus que suffisant. Il se contentait donc, en ces occasions, de tirer une forte bouffée de sa pipe, s'approchait de son épagneul étendu devant le feu, l'assurait que, de longtemps, personne ne troublerait leur ménage à tous deux, et sortait, malgré les mauvais temps, pour inspecter le cellier ou fermentait son vin.

Quand il fut de retour à la ville, vers la fin d'octobre, seul dans son hôtel du faubourg avec sa vieille Justine, l'image revint plus fréquente, et, soit que les distractions fussent moins nombreuses autour de lui, soit par une âme longuement tentée, il y prit un plaisir croissant. La plupart de ses amis n'étaient pas rentrés de la campagne. Dans les rues, des files de maisons toutes closes avaient sur leurs contrevents la poussière de six mois ; la chaussée appartenait aux moineaux, et, même les jours ouvrables, quand il faisait du soleil, un monde de petites gens, rendus à la liberté par l'absence des grands, s'en allaient vers les prés voisins avec la ligne sur l'épaulé. Comment ne pas songer un peu ? Et Claude se rappela l'invitation de M. Maldonne : « Revenez au musée. » Fallait-il y retourner ? Ne devait-il pas plutôt obéir à des scrupules qui, par moments, le prenaient ? M. de Kérédol avait manifesté, par toute son attitude, un désir très peu vif de voir s'établir des relations entre les Pépinières et la Condraie. La proposition même de M. Maldonne contenait une réserve.

Un jour que ces questions s'offraient de nouveau à son esprit, il entra, pour y réfléchir, au Jardin des Plantes. Il savait qu'un des plus sûrs moyens de rencontrer un peu de solitude et de recueillement, c'est encore de choisir une promenade publique, la foule ayant plutôt le goût des endroits lassants où il y a de la poussière : les boulevards, les grandes rues, les remparts des places fortes et le tour des fontaines.

Il entra donc et descendit l'avenue en pente bordée de platanes, admirant la limpidité de l'air et la profusion d'or que l'automne jette sur le monde. Au bout de l'allée, il y avait plusieurs serres à la file, dont les vitres peintes en blanc, cintrées sur les arceaux de fer, rayonnaient autour d'elle une vraie chaleur d'été. Là, quelques bonnes gens des habitues, se chauffaient en faisant la sieste. Et, devant eux, marchant d'un pas relevé, Claude aperçut deux promeneurs qu'il reconnut tout de suite, bien qu'ils se présentassent de dos. L'un, gros, court, le geste rond, la voix chaude, était M. Lofficial ; l'autre, plus sobre de mouvements, droit et sanglé dans sa redingote, ne pouvait être que le parrain de Thérèse. Ils causaient avec animation, à demi tournés l'un vers l'autre, et l'on devinait, à leur attitude même, un peu d'attention qu'ils accordaient à leurs rangées d'invalides à gauche, et aux massifs de dahlias à droite, qu'ils arpenaient depuis longtemps ce coin découvert et tiède du jardin.

Claude ne voulut pas reculer et continua sa route vers eux. Comme ils parlaient à voix haute, bientôt il put saisir des mots.

— Eh bien ! non, mon cher monsieur, disait M. de Kérédol, je ne crois plus qu'elle nous quitte, à présent. Elle a fait tout à fait heureuse au milieu de nous. Si vous l'aviez vue parler de ce concert de demain !

A ce moment, les deux promeneurs, qui s'étaient arrêtés à l'extrémité de la serre, se retournèrent ensemble, et aperçurent Claude Revel qui allait les dépasser.

M. Lofficial étendit la main.

— Je vous arrête au passage, dit-il. Depuis le temps que je ne vous ai vu !... Vous connais-

sez mon jeune voisin ? ajouta-t-il en s'adressant à M. de Kérédol.

Celui-ci, probablement rassuré par la fuite du temps, qui n'avait amené aucun incident nouveau, répondit :

— J'ai eu le plaisir de le rencontrer, il y a un mois.

— Trente-cinq jours, dit Claude étourdiment.

M. de Kérédol eut l'air surpris de la promptitude du calcul et se demanda d'où venaient ces mathématiques. Il n'en demeura pas moins parfaitement correct, aimable même. fit deux fois encore le trajet d'un bout de la serre à l'autre, questionnant Claude sur la Coudraie, sur les dernières manœuvres et sur de communes relations qu'ils avaient dans la ville. Puis il voulut prendre congé. M. Lofficial l'entraîna à deux ou trois pas, et, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre confidentielle, mais qui arrivait bien nettement à Claude :

— Quant à votre projet pour demain, monsieur de Kérédol, je suis d'avis.....

— Bien, bien, dit ce dernier, en essayant de dégager sa main.

Mais M. Lofficial le retint.

— Je suis entièrement de votre avis : distraction saine, excellente ! Dites-le à Maldonne de ma part. Dites-lui que cette chère enfant ne peut pas toujours demeurer aux Pépinières.....

— Je n'y manquerai pas... Au revoir ! dit M. Kérédol, en se débarrassant rapidement à l'étroite de M. Lofficial.

Il était devenu tout rouge et visiblement gêné.

Claude le vit saluer et s'éloigner hâte, très nerveux, faisant avec sa canne un moulinet d'impatience.

— Qu'est-ce que c'est que ce concert ? demanda-t-il en s'approchant de M. Lofficial.

— Vous ne saviez pas ? — Non.

— Le premier de la saison, au Cirque-Théâtre. M. de Kérédol doit y conduire sa sœur et mademoiselle Thérèse.....

M. Lofficial continuait de suivre du regard l'ancien officier de chasseurs, qui montait l'avenue de platanes au pas de charge.

— Pauvre M. de Kérédol ! ajouta-t-il d'une voix basse. Il ne l'aime que trop. Ce doit être bien peu reposant d'aimer ainsi. De quel air enthousiaste il me disait tout à l'heure : « Nous sommes tous ravis d'aller à ce concert. Thérèse surtout. Et c'est moi qui ai eu la première pensée, monsieur Lofficial, moi qui ai initié et obtenu la permission ! Elle ne l'aurait pas demandée, la chère mignonne. Car, voyez-vous, ce qu'elle a par-dessus tout, c'est une idée délicate du devoir, du mieux. Par nature, autant que par piété, elle se porte vers ce qu'elle croit être le plus parfait. Pour plaire aux autres, il n'y a rien qu'elle ne sacrifie, et sans pose, vous savez, sans qu'on puisse se douter qu'elle y met un peu d'effort. Quel trésor de joie pour nous trois ! »

— Vraiment, il disait cela ? demanda Claude.

— Mais... oui, mon ami.....

Emporté par sa nature expansive et naïve, M. Lofficial, le regard fixé sur les derniers arbres derrière lesquels M. de Kérédol venait de disparaître, avait tout l'air de se parler à lui-même et d'oublier la présence de son voisin. Il se détourna et s'aperçut que Claude l'écoutait avidement.

— Qu'est-ce que je vous conte là, monsieur Claude ! Excusez-moi. J'aurais dû être à vous. Mais, plus je vais, plus je me sens dans le cœur un écho qui me répète les choses et que je ne puis faire taire.

— Tiens dit Claude, il commence déjà chez moi, cet écho-là. Il y a des jours... Restez-vous au jardin, monsieur Lofficial ?

— Hélas, non ! J'aurais dû partir avec M. de Kérédol..... mais le plaisir de vous serrer la main..... Il faut que je coure à la gare.

— Un voyage ? — Oh ! pas bien long : jusqu'aux Laisettes, une petite commission à faire, un coup d'œil à donner. Je serai de retour demain. Au revoir, monsieur Claude !

Et le bonhomme s'éloigna à son tour, mais posément, distribuant, à des anciens qui le reconnaissaient, un salut de la main, se retournant même une ou deux fois, pour bien montrer à Claude que ce départ n'était point un prétexte et qu'on avait toujours la pensée occupée de son jeune ami.

Claude, immobile devant la serre, éprouvait une joie puissante, une joie qui grandissait d'instant en instant. Libre de penser ! Libre d'écouter les mots qui bourdonnaient si joliment autour de lui ! Il avait bien

fallu les chasser tout à l'heure, pour répondre à M. Lofficial. Mais maintenant ils revenaient tous : « La chère mignonne..... une idée délicate du mieux..... pour plaire aux autres, il n'y a rien qu'elle ne sacrifie..... quel trésor de joie !..... » C'était comme une chanson que chantaient les rayons pâles du jour, les feuilles remuées par une brise insensible, les toits égayés de lumière. « Trésor de joie ! » tout répétait l'aveu échappé à M. de Kérédol et redit par Lofficial. Claude s'enivrait lentement, avec ces mots qui grisaient les âmes. Debout à la même place, abandonné au rêve, il avait l'air de contempler la cime des arbres. Les vieux qui, sur les bancs éparpillés ça et là, chauffaient leurs jambes allongées, le virent avec étonnement sourire dans la vague, à quelque chose de mystérieux qu'ils ne purent saisir, puis rougir d'avoir été vu, puis se dérober, par les allées tourmentées, aux regards des promeneurs.

La chanson continua toute l'après-midi. « C'est vrai qu'elle est charmante ! songeait-il à l'heure ; aucune contrainte n'a posé sur elle, aucune pression, aucun moule. On ne l'a point forcée de fleurir ; elle est eclos. Comme elle s'est montrée simple avec moi, différente de tant d'autres dont le sourire même est une chose apprise et effarouchante ! Moi aussi, je suis simple, même un peu laid. Peut-être est-ce mademoiselle Thérèse que, depuis mes vingt ans, sans le savoir, j'ai attendue. »

Il aurait voulu un conseil à qui ouvrir son âme, à qui demander : « Est-ce bien elle ? Que faut-il faire ? » Mais il n'y avait personne. Non il n'y avait personne, puisque sa mère était morte, puisque ses amis étaient absents, ou trop jeunes ou trop ignorants de Thérèse et de lui-même pour le guider.

Mais la main maternelle qui gouverne le monde à des secrets merveilleux. Aux carrefours où l'homme n'a pas mis de poteau indicateur, elle pose un arbre avec un nid, une pierre mousseuse, une simple branche de ronces en fleurs ; ces pauvres témoins de la route ne savent pas ce qu'ils font, mais celui qui cherche y reconnaît un signe et s'en va.

Claude, après le dîner, monta dans sa chambre. Il n'y venait pas pour épier ses voisins. Oh ! non. Mais comment ne pas regarder un jeune ménage prenant le frais du soir, en face de la fenêtre ? Depuis une semaine, les Colibry hébergent leur fille et leur gendre. Chômage, vacances, ou ne sait pas bien. Le gendre, qui est ferblantier, a entrepris de planter, au bout du terrain du vanier, un jardin d'agrément à son idée. Il y travaille six heures par jour, pour se reposer. Il est joli homme, ce jeune marié ; élancé, la tête intelligente et maigre, de petites moustaches noires. Dans sa jaquette brune, il a presque l'air d'un monsieur et ses travaux prouvent qu'il a déjà le goût du luxe et du roccoco. Adieu les carottes sauvages, dont les ombrelles égayaient le feuillage sombre des acanthes ; adieu les orties et les arums aux cornes percés d'une lance d'or. Il pique des fusains en boules, des houx panachés, des arbustes taillés et étiquetés par un "paysagiste rustique" des environs.

(A continuer)

— Dans une rixe à Krojy, 69 paysans, 11 cosaques et 3 hommes de police ont été tués.

LA MALEDICTION D'UN PÈRE
PAR EMILE RICHBOURG

Ce roman, dont la moralité est inattaquable, a obtenu un immense succès en France et obtiendra certainement un autre succès comparable au Canada.

Les scènes qui s'y déroulent sont très émouvantes et attendrissent le cœur le plus endurci. Il est impossible de lire ces pages, écrites dans un style admirable et charmant, sans verser d'abondantes larmes.

Après avoir assassiné le fiancé de sa fille, le père meurtrier chasse son enfant du toit paternel ; la malheureuse fille vit pendant dix-neuf ans dans la pauvreté et les misères les plus cruelles ; elle refuse de se rendre à l'appel suppliant de son père qui lui ouvre ses bras et veut lui pardonner. Le malheureux père est dévoré par les remords ; il pleure sans cesse l'absence de sa fille qu'il aime toujours, il lui offre son immense fortune, mais la malheureuse fille le cœur brisé, n'a pas le courage de revenir à la maison elle continue sa vie errante, elle mendie pour ne pas mourir de faim.

Une nuit, au moment où elle faisait un pèlerinage sur la tombe de son fiancé, elle est surprise par un ancien ami qui la ramène au toit paternel ; elle se rend au chevet de son père quelques instants avant que celui-ci rende le dernier soupir. Le vieillard eut le temps de recevoir sa fille, de la presser dans ses bras, de lui pardonner et de recevoir son pardon.

BON CONSEIL

Quand vous avez envoyé de l'argent ou que vous avez payé à un agent, si la date de votre abonnement n'est point changée sur la bande qui porte votre adresse, écrivez-nous sans délai.

EMPOISONNEURS

Il faut lire le "Mail", le "Hamilton Spectator" etc., pour avoir une idée de l'infamie des procédés de la clique tory d'Ontario.

Ce sont de véritables empoisonneurs. Quand donc surgira-t-il dans la presse d'Ontario un homme d'honneur capable de prendre une position de vigoureuse résistance aux efforts coupables des fauteurs de préjugés et de haine entre les citoyens!

CE PATERNEL GOUVERNEMENT!

Le cabinet Taillon prête de l'argent pour réparer et rebâtir la boutique de l'Asile de Beauport. Il faut engraisser les amis! Mais il faut de l'argent pour jouer à ce jeu dispendieux.

A BERTHIER

Il n'y a pas de raison pour que M. Allard n'invite point ses adversaires à faire la discussion avec lui le 15 janvier.

Nous apprenons que les électeurs du comté de Berthier sont anxieux d'entendre les deux côtés. Ça n'est que légitime. Ils ont l'intention d'intention d'inviter l'hon. M. Mercier, M. Beauvois, M. P. P., M. Brodeur, M. Turgeon, M. P. P., M. P. Gagné, M. P. P., M. Tarte, M. Lemieux et autres à être à Berthier le 15.

ELECTIONS MUNICIPALES A MONTREAL

Tout d'abord M. Desjardins n'est point candidat. Généralement on donne sans opposition un second terme à celui que le peuple a choisi pour son premier magistrat.

Mgr Faure vient d'adresser à son clergé une lettre pastorale dans laquelle il conseille aux catholiques de rester fidèles à leurs croyances et unis à l'Eglise. Il proteste contre les journaux qui prêchent l'irréligion.

—Le "Monde" est d'opinion que M. Allard aurait fait mieux de ne pas remuer ce qui n'a laissé une odeur agréable.

—La barbe de M. Taillon a blanchi de cinq ans durant la dernière session.



L'Hon. J. E. P. Prendergast, M. P. P.

M. Prendergast est un Canadien français d'origine irlandaise par son père. Il est fils de feu M. James Prendergast, avocat et coroner de Québec, et de madame Emélie Gauvreau.

En 1888, M. Prendergast entra dans le cabinet Greenway en qualité de secrétaire provincial. Il démissionna couragement le jour où le cabinet adopta sa déplorable politique au sujet de la langue et des écoles françaises.

—Le banquet annuel des chevaliers du travail a lieu, ce soir, jeudi. Plusieurs députés y assisteront. Il a lieu à l'hôtel Riendeau.

—A une assemblée tenue au bureau de la chambre de commerce lundi, M. Nivin a été élu président de l'Association du beurre et du fromage.

—Le commerce d'importation et d'exportation entre le Canada et l'Angleterre a considérablement diminué durant l'année écoulée.

—Le Farmers' Institute du comté de Prescott a prié M. Cloran d'adresser la parole à l'assemblée annuelle de cette association, qui aura lieu le 17 janvier à Vanhook Hill.

LE TARIF AMERICAIN

La discussion du tarif Wilson se continue au Sénat. M. Black, sénateur démocrate de l'Illinois, a parlé des droits sur les instruments aratoires venant du Canada qui, dit-il, ne se vendent pas meilleur marché que ceux fabriqués aux Etats-Unis.

—Le "Monde" est d'opinion que M. Allard aurait fait mieux de ne pas remuer ce qui n'a laissé une odeur agréable.

—La barbe de M. Taillon a blanchi de cinq ans durant la dernière session.

—Personne ne peut dire encore l'attitude que prendra le cabinet monté à la suite du succès remporté dans l'Ontario par les partisans de la tempérance.

LES PATRONS DE L'INDUSTRIE

Le bureau exécutif de l'Association des Patrons de l'Industrie s'est réuni la semaine dernière à Toronto. Au cours d'une entrevue avec un journaliste, le président Mallory a fait les déclarations suivantes:

"Il y a un quinzaine, le secrétaire général m'a informé que nous avions environ 2,500 associations. Aujourd'hui, il y en a probablement 2,600, vu que nous émettons constamment des chartes. Quant au nombre des membres, il est un peu difficile d'en parler avec certitude absolue, mais je l'estime à environ 175,000.

"Avez-vous l'évidence de me dire quels sont les rapports des Patrons de l'Industrie avec les partis politiques actuels?"

"Il semble y avoir maintenu sur ce point et m'est avis que dans la ligne de conduite qu'il a suivie dans Bruce-Nord, le gouvernement d'Ontario était sous une fausse impression. Notre organisation n'a pas pour objet de renverser les gouvernements. Nous voulons leur faire connaître ce que nous croyons être les desirs de la majorité du peuple de ce pays et tant que les gouvernements accèdent à ces desirs, ils peuvent compter sur le concours des représentants des Patrons de l'Industrie. Mais s'ils refusent d'accéder à ce que nous croyons être les desirs du peuple, tels qu'exprimés par nos représentants, ils auront à en subir les conséquences, pas autre chose.

"On dit que tout en dénonçant l'esprit de parti, votre association exige de ses membres un engagement plus obligatoire que celui des membres d'un parti politique."

"Les Patrons de l'Industrie sont tenus en honneur, comme citoyens et comme membres de l'association, d'appuyer le candidat choisi à une convention régulièrement convoquée à cette fin. Ils ne sont tenus à rien dans le cas où il n'y a eu ni convention ni choix de candidat. Quand un individu appartient à l'un des partis politiques, il est tenu d'appuyer le candidat choisi par ce parti, il est tenu de le faire, c'est la même chose pour nous. Le Patron s'engage à appuyer le candidat désigné par la convention, de la même manière que le sont les membres des partis politiques."

"Dans les élections provinciales et fédérales qui auront lieu avant longtemps, nous voulons être autant de Patrons que possible. Nous avons trente candidats sur les rangs pour les élections provinciales et pour la Chambre des Communes, dans cette province, nous en aurons de 35 à 40.

"A qui pensez-vous arriver?"

"Nous espérons obtenir la balance du pouvoir dans les deux chambres."

Un centenaire authentique

Une dépêche de Terre-Haute, Ind. annonce la mort, à l'âge de cent quatre ans, un mois et huit jours, de M. John Dawson, qui passait pour l'habitant le plus âgé de tout l'Etat de l'Indiana.

Aucun doute n'est possible sur l'âge de M. Dawson, car il était pensionné du gouvernement fédéral comme vétérans de la guerre de 1812. Originaire de Virginie, M. Dawson était doué d'une mémoire prodigieuse et il aimait surtout à faire la description des funérailles de Washington, auxquelles il avait assisté. Il vota pour la première fois lors de l'élection du président Madison. Il s'engagea lors de la guerre de 1812 et fit toute la campagne.

M. Dawson s'était marié pour la première fois en 1808, mais sa femme mourut en 1812. Il s'est remarqué quelques années plus tard et a eu quinze enfants en tout. Ses descendants, qui sont très nombreux, représentent quatre générations.

Personnel

M. Raoul Rinfret, ingénieur civil, vient d'être nommé membre associé de la Société des Ingénieurs Civils du Canada.

Vaillant condamné à mort

L'auteur de l'attentat du palais de Bourbon a été trouvé coupable et condamné à mort mercredi le 10 janvier. Des que le juge eut prononcé la sentence, Vaillant cria: "Vive l'anarchie!"

NAISSANCE

JACKSON.—A Québec, mardi le 9 janvier 1894, l'épouse de M. Ed. Jackson, jr., typographe, a mis au monde une fille.

MARIAGE

MENARD-BACON.—A St-Eustache, Manitoba, le 21 novembre dernier, M. Eugene Ménard, autrefois de St-Jacques-Mineur, a été marié à Mlle Marie Bacon, fille de M. Romuald Bacon, ci-devant du Cap de la Madeleine. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. Martin, curé de St-Eustache.

DECES

RIEUX.—A Trois-Pistoles, le 1er janvier 1894, Dame Angèle Leclerc, épouse de feu François Rieux, ancien pilote. Le service et la sépulture ont eu lieu le 4 janvier. Le deuil était tenu par MM. Xavier Rieux, Anselme Rieux, William et Napoléon Rieux, pilote, et Charles Borromée Leclerc, son frère.

DEBESSE.—A New Bedford, E.-U., le 17 décembre, à l'âge de 59 ans, sieur Joseph Duchesne, né à la Malbaie.

CHAMPAGNE.—Le 18 décembre, dame Marie Louise Veilleux, épouse de sieur Sylvain Champagne et mère de M. Honoré, agent de la New York Life, après une maladie de quatre ans et six mois.

M. Joseph Picher, St-Stanislas, comté Champlain, est autorisé par le directeur des abonnements pour le Cultivateur, et en donner requ.

NOUVELLES GENERALES

Le jury saisi de l'enquête sur les causes de la mort de Roger Allan, dont le cadavre fut trouvé le 30 novembre à St-Thomas, Ontario, a rendu ses conclusions. Le verdict de meurtre commis par des personnes inconnues.

Henry Hayden, d'Aylmer, Ontario, a été tué par un arbre qu'il abattait, en coupant une branche qui empêchait l'arbre de tomber.

Bruxelles va avoir une exposition universelle de chats. Il y aura des échantillons de toutes les variétés de la race féline—chats de Siam, de Java, de Ceylan, de l'île de Man, chats sauvages et chats de Perse. Un de ces derniers pèse plus de quarante livres.

Daniel Haggerty est mort à sa résidence à Salem, Mass., à l'âge de 101 ans. Il est né à Malloy, comté de Cork, Irlande, le 1er janvier 1793.

James Morris, un nègre, est mort à Lyons, N. Y., à l'âge de 121 ans. Il était né en Virginie le 18 juin 1772, et a été esclave jusqu'en 1862 soit pendant 90 ans.

En entrant chez lui, la veille de Noël, Ira Tilton, riche célibataire de Chestertown, dans l'Indiana, trouva un joli gros panier dans le passage, portant cette inscription: "Cadeau de Noël." En l'ouvrant, il trouva deux blonds jumaux qui l'avaient envoyés à sa mère pour les élever.

M. Andrew Carnegie, le grand manufacturier de fer, donne \$100,000 par jour à la municipalité de Pittsburg, pour secourir les pauvres.

Le choléra a éclaté parmi les étudiants de l'école Nichols, à Saint-Petersbourg. On a sauvé toutes ces jeunes filles dans leurs foyers.

Le froid rigoureux qui règne à Rome et dans les environs est la cause de nombreuses souffrances parmi les pauvres. La terre est couverte de plusieurs pouces de neige.

L'hon. M. Mackenzie Bowell, ministre du commerce, a eu 70 ans le 27 décembre.

Le major Forbes dit que les Matabelés sont complètement subjugués.

La Russie vient d'acheter de la compagnie des paquebots des Etats-Unis et du Brésil cinq gros steamers pour faire le transport des matériaux requir pour le chemin de fer de Sibirie.

Antonio Villar, de la Nouvelle-Orléans, a été suicidé dans le salon de sa fiancée, à la Havane.

La Grande-Bretagne va s'emparer définitivement des îles Gibbéri, qu'elle occupait depuis longtemps.

Warner, le propriétaire du fameux "Warner's Safe Co.", est accusé par les principaux actionnaires de la compagnie qu'il a organisée pour lancer cette médecine, de détournements sur montant de \$673,653.54.

A la manufacture de poudre de Kingston, dans l'Etat de New York, 650 barils de poudre ont été produits une explosion qui a tué quatre personnes et brisé les fenêtres jusqu'à une distance de trois milles.

A titre de fumisterie, un cultivateur de Pennsylvanie s'est mis en tête, pour personnel Santa Claus, ou le vieux Noël apportant des cadeaux, d'entrer dans sa maison en descendant par la cheminée. A moitié chemin, il fut pris en serre entre les murs de la cheminée et serait mort là, si les gens de sa famille en entendant ses cris, ne fussent allés le sortir de cette impasse. La larve a failli tourner au tragique.

Le correspondant d'un journal de Londres écrit de Rome que les recettes du dernier de Saint-Pierre, depuis le commencement du jubilé pontifical, s'élevaient à 2,980,000, ou \$4,762,500.

Dans un déraillement sur le chemin de fer de Congo, la locomotive et toutes les voitures ont été précipitées en bas d'une rampe de trois cents pieds de hauteur.

BULLETIN COMMERCIAL

Le stock du Richefeu est le seul qui attire un peu l'attention. LE GRAND TENDU. Revenu du trafic pour la semaine finissant le 6 janvier 1894:

Table with 2 columns: 1894 and 1893. Rows: Passagers, Freight, Total, Diminution.

Marché de gros de Montreal

La demande est toujours bonne et les prix se maintiennent sans changement. Nous cotons:

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Son, la tonne; Gra, la tonne; Moulée, la tonne.

FARINE

Aucun changement, la baisse dans le prix du blé n'a pas affecté celui de la farine. On pense que la diminution des exportations aura pour effet d'améliorer un peu le prix. Nous cotons encore:

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Patente du Manitoba, Blé d'hiver, Straight roller, Extra, Supérieure, Forte de boulangerie.

PROVISIONS

Aucun changement, nous plus dans le lard, qui est ferme, sans accusé beaucoup d'opérations. Nous cotons:

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Canada short cut, Mess, pork, nouveau le bri, Jambon, Bacon, par lb, Saindoux, composé, Saindoux, pur canadien.

BEURRE

Il y a amélioration, quant à la demande, qui augmente sensiblement. Le beurre est rare à la campagne et celui de premier choix commande de la situation. A la tinette, le bon beurre de crèmerie s'est vendu cette semaine 26 cts. Nous cotons:

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Crèmerie, le plus beau, Laiterie des townships, Laiterie de l'Ouest.

FROMAGE

Pas d'opérations sérieuses. Cependant, les exportateurs achètent tout ce qu'ils trouvent et se gênent pas de dire qu'il est inutile de parler des moins de 11 cts et que les détenteurs de stocks demandent même 11 cts.

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Meilleur d'Ontario, fabrication d'automne, Meilleur de Québec, fabrication d'automne, Québec, qualité inférieure, Des townships, fabrication d'automne.

BOIS

Marché tranquille et demande peu active. Les commerçants s'efforcent de se défaire des stocks qu'ils ont en mains. Nous cotons:

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Eufs frais, vieux, chaudières, chaudières, Ouest.

VOLEAIRES

Il y a naturellement moins d'activité dans cette ligne; mais les prix se maintiennent. Nous cotons:

Table with 2 columns: Item and Price. Rows: Dindons, Poulets, Canards, Oies.

Table with multiple columns listing various commodities and their prices.

Advertisement for 'DE BILLARDS' and 'D'ACCESSOIRES' with an illustration of a billiard table.

Advertisement for 'L. L. ETHEIER & Co.' located at 88, RUE ST-DENIS.

Advertisement for 'RESTAURANT COMMERCIAL' owned by Theo. Lanctot.

Advertisement for 'M. THEO. LANCTOT' with contact information.

Advertisement for 'NOUVELLE DECOUVERTE!' featuring 'Onguent magique'.

Advertisement for 'The Cream of Scotch Whiskies' with an illustration of a bottle.

Advertisement for 'PATENTS' and 'Scientific American'.

Advertisement for 'LA SAISON' magazine.

Advertisement for 'Mode de paiement des abonnements'.

Advertisement for 'CULTIVATEUR' magazine.

Advertisement for 'Par Mandats-Poste' and 'Par Bille de Banque'.

Advertisement for 'Nos abonnés du Canada et à l'étranger'.

Advertisement for 'Par Mandats-Poste' and 'Par Bille de Banque'.

Advertisement for 'Le paiement par chèques nécessite'.

Advertisement for 'L'Espresso'.